

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

N° 7

Rédaction :

M. Angst, M. Cuénod,
 P. Indermühle, O. A. Lardelli,
 O. Pisenti, P. Soutter,
 J. P. Vouga

Édité par le Secrétariat général de la S.I.A.,
 Beethovenstrasse 1, Zurich 22

Août 1955

Ce Bulletin est publié séparément en langue
 allemande et en langue française

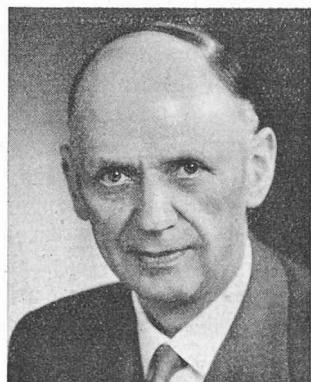
Table des matières

	Pages
Nouvelles de la S.I.A.	2
Extraits du rapport de gestion du Comité central pour 1954	5
Comptes 1954 — Budget 1955	10
Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens	11
Relations internationales	12
Coopération européenne	13
Dénominations d'organisations internationales	17
Mutations	19

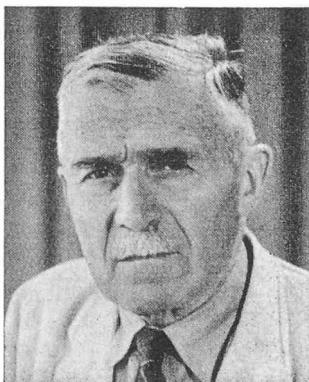
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S.I.A. DU 26 JUIN 1955, À SAINT-GALL, A NOMMÉ
 MEMBRES HONORAIRES DE LA S.I.A. EN RECONNAISSANCE DES SERVICES RENDUS
 À LA SCIENCE, AUX SCIENCES APPLIQUÉES ET À LA S.I.A. :



M. Hans Pallmann, Dr ès sc.
 professeur, président du Conseil scolaire suisse, à Zurich.



M. Jakob Ackeret, Dr ès sc.
 professeur, directeur de l'Institut d'aérodynamique
 de l'E.P.F., à Küschnacht-Zurich.



M. Eugen Meyer-Peter, Dr h. c.
 professeur, ancien directeur du Laboratoire de recherches
 hydrauliques et de mécanique des terres annexé à l'E.P.F.,
 à Zurich.



M. Rudolf Christ
 propriétaire d'un bureau d'architecte et président de la
 commission S.I.A. pour les concours d'architecture, à Bâle.

Nouvelles de la S.I.A.

A. Assemblée des délégués. — B. Assemblée générale. — C. Adjonction au tarif d'honoraires des architectes concernant les travaux d'aménagement des jardins. — D. Adjonction au tarif d'honoraires des ingénieurs civils. — E. Prétendus « Instituts techniques supérieurs ». — F. Conseil suisse d'honneur. — G. Législation en matière de brevets d'invention.

A. Assemblée des délégués à Saint-Gall

Dans le cadre de la 64^e assemblée générale, les délégués de la S.I.A. se sont réunis le 24 juin à 17 heures, dans la salle du Grand Conseil du siège du Gouvernement, au Klosterhof, magnifiquement fleurie pour la circonstance. M. E. CHOISY, Dr h. c., ingénieur, souhaita la bienvenue aux quelque 120 délégués et remercia en premier lieu le président du comité d'organisation de la section de Saint-Gall, M. U. VETSCH, ingénieur, pour la préparation en tout point impeccable des manifestations organisées à l'occasion de l'assemblée générale, qui se déroulèrent par un temps splendide.

Les délégués approuvèrent le *rapport de gestion* du Comité central pour 1954, ainsi que les *comptes* 1954, le *budget* 1955 et les *cotisations* pour 1955. Des extraits du rapport de gestion sont publiés ci-après, de même que le compte de profits et pertes, le bilan à fin 1954 et le budget pour 1955.

M. M. ANGST, ingénieur, a désiré se retirer du Comité central. M. Choisy souligna les mérites de son collègue, qui fut pendant douze ans un membre très actif et dévoué du Comité central, en dernier lieu vice-président de la S.I.A., et qui collabora en outre aux travaux de plusieurs commissions de la S.I.A. M. Angst est aujourd'hui encore président de la commission de rédaction du *Bulletin S.I.A.* et membre du conseil de fondation de la fondation de prévoyance en faveur du personnel. Les délégués nommèrent comme *nouveau membre du Comité central* M. Joseph SENN, directeur des Services industriels argoviens à Aarau, et ils confirmèrent le mandat des six autres membres du C. C., MM. E. Choisy, Dr h. c., ing. (Genève), M. Cosandey, prof., ing. (Lausanne), A. Gnaegi, arch. (Berne), G. Gruner, ing. (Bâle), A. Mürset, arch. (Zurich) et C. Seippel, ing. (Baden) pour une nouvelle période statutaire de deux ans. M. Choisy, qui s'était déclaré disposé à assumer cette fonction pour deux nouvelles années, fut réélu président de la S.I.A. par acclamations.

Maison des ingénieurs et des architectes. Cette importante question préoccupait les esprits depuis un certain temps déjà. Elle a été soigneusement étudiée par la commission pour la maison S.I.A. et par le Comité central. Le projet d'une maison-tour de 12 étages présenté aux délégués a été établi par M. H. von Meyenburg, arch. S.I.A., fils des propriétaires actuels d'une très belle propriété occupant une situation centrale au Schanzengraben, à Zurich, vis-à-vis du jardin botanique. Plusieurs délégués ont fait des suggestions intéressantes sur ce projet et sur le plan de financement qui leur a été soumis. Finalement, les délégués approuvèrent le projet en question, pour la réalisation duquel une somme de 4,5 millions de francs sera nécessaire. Il incombe maintenant au Comité central d'entreprendre la création d'une société anonyme qui sera le maître de l'œuvre et de veiller à ce que le capital-actions de 1 ou, au plus, 1,5 million de francs soit constitué principalement par les fonds de la société et par des actions nominatives

souscrites par des membres de la S.I.A. Une partie du capital-actions pourra être fournie par des associations apparentées. Le Comité central devra également faire tout son possible pour que les démarches en cours pour l'obtention de l'autorisation de construire aboutissent. Les membres de la S.I.A. seront renseignés en temps utile sur le résultat de ces travaux et auront alors la possibilité de participer financièrement à cette entreprise et de contribuer ainsi à la réalisation de l'idée qui est à sa base : donner à la société un siège représentatif qui soit en même temps un immeuble administratif constituant un bon placement.

Les délégués ont approuvé la *revision de quelques normes*, en particulier les modifications de détails apportées aux conditions et modes de mètre pour les travaux de menuiserie (Nº 126) et de vitrerie (Nº 131) et pour les installations sanitaires (Nº 132). La norme pour les travaux de parqueterie (Nº 128) a été entièrement revue ; M. KUEHNE, arch., chef de la division du bois du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, a collaboré aux travaux du bureau de la commission des normes et contribué ainsi dans une large mesure à la recherche d'une solution judicieuse que les délégués approuvèrent également.

M. R. WINKLER, arch., président de la commission des normes, *pria instamment les architectes d'engager leurs conducteurs des travaux à effectuer leurs mètres suivant les normes de la S.I.A.* Il arrive que cette règle subisse des entorses qui se transforment en habitudes indésirables et poussent les entrepreneurs à proposer des modifications souvent inutiles mais qu'il est difficile de refuser. Il est sans nul doute dans l'intérêt du maître de l'ouvrage que ses représentants s'en tiennent toujours, dans leurs mètres, aux normes de la S.I.A.

Les délégués approuvèrent également la *revision* et la *modernisation* attendues depuis longtemps du *contrat-type entre le maître et l'entrepreneur*, Nº 23.

Une sérenade en plein air, dans la cour du cloître Sainte-Catherine, attira de nombreux auditeurs et termina harmonieusement cette première journée de travail.

B. 64^e assemblée générale, 25 et 26 juin 1955 à Saint-Gall

Le samedi matin eurent lieu différentes *excursions* au cours desquelles les participants visitèrent d'importantes entreprises et fabriques de la Suisse orientale, en particulier la fabrique d'instruments optiques de la S. A. Henri Wild à Heerbrugg, la Viscose suisse à Widnau, la S. A. Adolphe Saurer à Arbon, les usines d'avions et de véhicules S. A. à Altenrhein ; un autre groupe eut l'occasion de visiter les travaux de régularisation du cours du Rhin qui présentent un très grand intérêt.

L'après-midi, un bateau moderne des CFF promena les participants sur le *lac de Constance*, de Rorschach à Bregenz, Lindau, Friedrichshafen et retour à Romanshorn. Le samedi soir était réservé au *banquet officiel* dans la grande salle rénovée du « Schützengarten ». A 21 heures précises, un très beau *défilé de mode* charma les participants.

Il fut suivi d'une *revue* composée par des membres de la section de Saint-Gall et retraçant avec beaucoup d'esprit l'histoire du Saint-Gall ancien et moderne, et en particulier celle de ses ingénieurs et architectes. Le point culminant de cet intermède humoristique fut sans conteste la remise de l'ordre S.I.A. de la section de Saint-Gall, sous la forme d'un splendide gâteau en pain d'épice, au président Choisy et à quelques membres ayant bien mérité de la société ! — Les paroles obligeantes prononcées à l'adresse de la S.I.A. par des représentants des autorités et de sociétés appartenées de Suisse et de l'étranger, qui soulignèrent le prestige dont jouit partout la société, contribuèrent au succès de la manifestation.

Le dimanche matin, les membres de la S.I.A. se réunirent pour l'*assemblée générale*, qui se tient tous les deux ans. Cette 64^e assemblée eut lieu dans la salle, magnifiquement décorée, du Grand Conseil au Klosterhof. Des numéros spéciaux de la *Schweizerische Bauzeitung* et de la *Rivista tecnica* furent remis aux participants.

M. E. CHOISY, Dr h. c., président central de la S.I.A., ouvrit à 10 heures l'*assemblée générale*. Dans son *allocution présidentielle*, M. Choisy signala les décisions prises par l'*assemblée* des délégués, en particulier l'*approbation* du projet de construction d'une maison S.I.A. et la nomination d'un nouveau membre du Comité central en la personne de M. J. Senn, ing., Aarau. M. Choisy souligna d'autre part que l'*effectif* de la société continue à augmenter et que le chiffre de 4000 membres a été dépassé en 1954, ce qui prouve que l'*orientation* des efforts de la S.I.A. est juste et que son *activité* répond effectivement aux intérêts des ingénieurs et architectes de niveau universitaire. Dans cet esprit, le groupe des ingénieurs de l'*industrie* a une activité particulièrement féconde. — Le président consacra une partie de son exposé au *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens* qui, comparé aux solutions adoptées par d'autres pays dans ce domaine, présente d'*importants avantages* et peut être considéré comme une *réglementation libérale et judicieuse* de la protection des titres. — M. Choisy fit ensuite mention des relations de la S.I.A. avec des organisations internationales telles que l'*UIA* (Union internationale des architectes), le *CIB* (Conseil international du bâtiment), l'*EUSEC* (Conférence des représentants des sociétés d'*ingénieurs* de l'*Europe occidentale et des Etats-Unis d'*Amérique**) et exposa en particulier de manière plus détaillée les buts et l'*activité* de la *FIANI* (Fédération internationale d'*associations nationales d'*ingénieurs**). Celle-ci s'efforce avant tout d'*obtenir* une étroite collaboration des ingénieurs sur le plan européen, pour les aider à mieux comprendre et traiter les problèmes purement humains qui se posent à eux et favoriser leur volonté d'*entente* sur toutes les questions d'*ordre pratique* qui intéressent les ingénieurs en Europe. — En terminant, M. Choisy rappela que s'il convient de reconnaître à la technique la part importante qui lui revient dans la civilisation de notre époque, il faut cependant veiller avant tout au développement de la culture générale, notamment chez les techniciens, si l'on veut éviter que toutes les découvertes contemporaines ne servent en définitive à la destruction des valeurs spirituelles qui sont l'*aboutissement* de plusieurs siècles de culture.

L'*assemblée générale*, sur proposition de l'*assemblée des délégués* et à l'*occasion* du 100^e anniversaire de l'*E.P.F.*, nomma *membres honoraires* de la S.I.A. trois personnalités

marquantes de l'*E.P.F.*, ainsi qu'un architecte qui a rendu d'*éminents services* à la société. Ce sont : MM.

- Hans PALLMANN, Dr ès sc., professeur, président du Conseil scolaire suisse, à Zurich.
- Jakob ACKERET, Dr ès sc., professeur, directeur de l'*Institut d'aérodynamique* de l'*E.P.F.*, à Küsnacht/Zurich.
- Eugen MEYER-PETER, Dr h. c., professeur, ancien directeur du Laboratoire de recherches hydrauliques et de mécanique des terres annexé à l'*E.P.F.*, à Zurich.
- Rudolf CHRIST, propriétaire d'un bureau d'*architecte* et depuis plusieurs années président de la commission S.I.A. pour les concours d'*architecture*, à Bâle.

La *prochaine assemblée générale* aura lieu en automne 1957 à Lucerne, sur l'*invitation* de la section de Waldstätte.

La partie officielle de l'*assemblée générale* fut suivie, à 11 heures, de deux courtes mais substantielles conférences. M. Simon FRICK, Dr en droit, conseiller d'*Etat*, traita le sujet « *Wirtschafts- und Verkehrsfragen der Ostschweiz* ». Il exposa en particulier que le maintien et le développement de la prospérité des habitants du canton de Saint-Gall ne peuvent, à la longue, dépendre de l'*industrie textile* seulement. Aussi le canton est-il obligé d'avoir également d'autres industries, ce qui ne laisse pas d'influer sur la question des transports. Deux problèmes sont aujourd'hui au premier plan des préoccupations du canton : l'*extension* du transport des marchandises sur le Rhin jusqu'au lac de Constance et la création d'une voie de transport vers le sud utilisable en hiver ; l'*orateur* mentionna à ce sujet le projet de route alpestre Bernhardin prévoyant un tunnel de 6,5 km de long. M. Johannes DUFT, Dr en théologie, bibliothécaire de la Bibliothèque abbatiale, s'*exprima* ensuite en langue française sur le thème « *La civilisation de Saint-Gall* ». Il exposa avec enthousiasme le développement historique et culturel de la ville de Saint-Gall et parla des richesses inépuisables des quatre bibliothèques saint-galloises ; la bibliothèque abbatiale, en particulier, qui contient des trésors de grande valeur, entre autres des manuscrits sur parchemin des VIII^e et IX^e siècles, a acquis une grande célébrité.

Le *procès-verbal* de cette assemblée générale est classé au secrétariat général de la S.I.A. où il peut être consulté par les intéressés.

C. Adjonction au tarif d'honoraires des architectes pour les travaux d'aménagement des jardins

Le Comité central a approuvé dans sa séance du 5 avril 1955 la proposition de la commission pour les honoraires des architectes relative à un accord avec la Fédération suisse des architectes-paysagistes. Cet accord, reproduit ci-dessous et qui sera également publié sous forme d'*adjonction* au tarif d'honoraires, doit servir de directive aux architectes appelés à collaborer avec des architectes-paysagistes qualifiés et crée à l'*égard* du maître de l'*œuvre* une situation claire en ce qui concerne le calcul des honoraires.

Adjonction concernant les honoraires pour les travaux d'aménagement des jardins.

1. Lorsqu'un architecte-paysagiste est appelé à collaborer à une construction, l'*architecte* et l'*architecte-paysagiste* reçoivent chacun 75 % du montant des honoraires normaux prévus par leurs tarifs respectifs. Ces honoraires sont

versés directement à l'un et à l'autre, proportionnellement au travail exécuté par chacun. Les prestations à remplir respectivement par l'architecte et par l'architecte-paysagiste doivent être fixées avant le début des travaux. La part des honoraires revenant à chacun peut varier tout au plus entre 100 et 50 %.

2. Dans le cas normal (75 % à chacun des partenaires), les esquisses, le projet et le devis estimatif sont exécutés en commun, tandis que l'architecte-paysagiste assume l'exécution des plans de travail et de plantage et la direction des travaux, l'architecte se chargeant, pour sa part, des soumissions, de la direction locale des travaux et des vérifications.

3. Si l'architecte-paysagiste fonctionne en même temps comme entrepreneur, les honoraires auxquels il a droit sont diminués de 25 %.

D. Adjonction au tarif d'honoraires des ingénieurs civils

La commission pour les honoraires des ingénieurs civils a décidé dans sa séance du 12 janvier 1955 d'apporter, lors de la prochaine réimpression du tarif, une *adjonction à l'introduction à l'annexe II* concernant la classification des travaux.

La version actuelle de cette introduction sera remplacée par le texte suivant :

« Les constructions qui, par suite de leur plan irrégulier ou d'installations compliquées, ou pour toute autre raison, nécessitent un surcroît de travail, peuvent être classées dans une catégorie supérieure à la leur. Inversement, le taux des honoraires peut subir une réduction pouvant aller jusqu'à l'application des taux de la catégorie immédiatement inférieure, lorsque des éléments de construction se répètent plusieurs fois dans le même ouvrage ou que celui-ci a une forme exceptionnellement régulière. »

E. Prétendus « Instituts techniques supérieurs »

Ces instituts qui, on le sait, délivrent à prix fort, surtout en Italie, des diplômes suisses d'ingénieur ont donné lieu à une plainte des associations italiennes d'ingénieurs auprès des tribunaux italiens. A la demande de l'Interpol, la police zurichoise a procédé à une enquête détaillée auprès de l'*« Institut technique supérieur »* (*« Höheres Technisches Institut »*) de Zurich. L'organisation de ce dernier comprend en tout et pour tout un ingénieur non diplômé et des employés de bureau et la correspondance se fait uniquement en italien. Selon un communiqué paru dans le *Bulletino del Consiglio nazionale degli ingegneri* N° 104, d'avril 1955, un important jugement a été rendu le 22 février a. c. à Gênes, ensuite d'une plainte déposée contre certaines personnes qui portaient le titre d'ingénieur sur la base du diplôme décerné par l'*« Institut technique supérieur »* de Zurich. Le tribunal a déclaré expressément que les diplômés de cet institut n'ont pas le droit de porter en Italie le titre « *ingegnere* », avec ou sans indication de l'école ayant décerné le diplôme. Le tribunal a qualifié l'activité de cet institut de criminelle (*criminosa*). Le dossier de cette affaire a été transmis par les tribunaux gênois au procureur général de la République italienne afin que des mesures judiciaires soient prises contre les responsables, c'est-à-dire contre les représentants

du dit institut en Italie (nei confronti dei responsabili di accertanda truffa continuata).

Il serait à souhaiter que les gouvernements des cantons de Zurich, Fribourg et Uri, où se trouve le siège de ces instituts qui prospèrent sans qu'aucune mesure ait été prise contre eux jusqu'ici, tirent enfin de ces faits les conséquences qui s'imposent et trouvent le courage de procéder contre ces instituts, dans l'intérêt du renom de nos titres suisses d'ingénieurs en Italie.

F. Conseil suisse d'honneur de la S.I.A.

a) Sentence du 29 avril 1955

Recours de M. Adolf Kellermüller, architecte S.I.A. à Winterthour, contre le jugement du Conseil d'honneur des sections Schaffhouse/Thurgovie, concernant la plainte de M. Kellermüller contre M. Hermann Schmidt, architecte S.I.A. à Sirmach.

Le Conseil suisse d'honneur :

1. casse le jugement du Conseil d'honneur des sections Schaffhouse/Thurgovie ;
2. inflige à M. Hermann Schmidt la sanction prévue à l'article 11 d) du Code d'honneur, soit :
Interdiction d'assumer les fonctions de membre du jury dans un concours et d'y participer, ceci pour une durée d'une année, avec publication de la sentence dans les organes officiels de la S.I.A. ;
3. met les frais de la procédure de recours à la charge de M. Hermann Schmidt.

Motif :

A la suite d'un concours pour une école à Sirmach, à l'occasion duquel M. Schmidt a obtenu le second prix, M. Schmidt n'a pas respecté l'article 25 des principes de la S.I.A. et de la F.A.S. pour les concours d'architecture et il a contrevenu à l'application du tarif d'honoraires N° 102 de la S.I.A. en abandonnant, en faveur de la réalisation de son projet, le montant du prix du concours et de l'indemnité annexe ainsi qu'en proposant un rabais inadmissible de 20 % sur les honoraires d'architecte.

Cette sentence entre en vigueur le 30 mai 1955.

Pour le Conseil suisse d'honneur,
Le Président : P. REVERDIN, arch.

b) Sentence du 30 avril 1955

Recours de MM. Marc et Donato Burgener, architectes S.I.A. à Sierre, contre le jugement du Conseil d'honneur de la section de Berne, concernant la plainte de MM. Burgener contre M. Ferdinand Pfammatter, architecte S.I.A. à Zurich.

Le Conseil suisse d'honneur :

1. casse le jugement du Conseil d'honneur de la section de Berne ;
2. prononce contre M. F. Pfammatter la sanction prévue à l'article 11 c) du Code d'honneur, soit :
Blâme sévère avec publication de la sentence dans les organes professionnels de la S.I.A. ;
3. met les frais de la procédure à la charge de M. Pfammatter.

Motif :

M. Pfammatter a commis une faute qui est contraire à la morale professionnelle (art. 2, par. 2 du Code d'honneur),

en acceptant, à la suite de l'expertise faite avec deux collègues, le mandat d'architecte pour l'agrandissement de l'église de Saint-Martin à Viège, sans prendre préalablement contact avec MM. Burgener qui, depuis de nombreuses années et spécialement du fait du concours de 1941, avaient été chargés de poursuivre l'élaboration des plans d'exécution. Il résulte de l'audition des parties que M. Pfammatter a fait fausse route dans une question de conscience et n'a pas saisi le sens profond de la notion de « morale professionnelle » stipulée dans le Code d'honneur et les statuts (art. 6, par. 2).

Cette sentence entre en vigueur le 1^{er} juin 1955.

Pour le Conseil suisse d'honneur,
Le Président : P. REVERDIN, arch.

G. Législation en matière de brevets d'invention

La S.I.A. suit de près depuis plusieurs années la question de la révision de la loi sur les brevets d'invention ; une commission spéciale, placée sous la présidence de M. E. Herrmann, ingénieur à Schaffhouse, s'est occupée de ce problème de 1947 à 1951. La nouvelle loi sur les brevets d'invention a été votée le 25 juin 1954 mais n'est pas encore entrée en vigueur, le règlement d'exécution pour cette loi devant tout d'abord être approuvé. La S.I.A. a également donné aux organes compétents son avis sur ce règlement.

Les principales modifications du nouveau projet par rapport à la loi du 1^{er} décembre 1907 en vigueur jusqu'ici consistent en une prolongation de la durée de protection de quinze à dix-huit ans, en un assouplissement des pres-

criptions relatives aux inventions dans le domaine de la chimie et en la suppression du « paragraphe textile ». Citons, parmi les principales nouvelles dispositions :

1. *l'institution progressive de l'examen préalable*;
2. *une réglementation plus complète en ce qui concerne la sanction civile et pénale*.

La nouvelle loi tient compte dans une mesure restreinte des revendications présentées sur ces deux points. Un examen complet de toutes les nouveautés nécessite un appareil administratif coûteux et l'on peut se demander s'il vaut la peine de l'instituer dans un petit pays comme le nôtre. La Société suisse des constructeurs de machines (VSM) estime qu'un système d'expertise facultative devrait suffire. Un examen du point de vue de la nouveauté n'a jamais eu lieu jusqu'ici en Suisse. Bien plus que dans les pays qui connaissent cet examen, le titulaire d'un brevet en Suisse court le risque de voir dans la suite son brevet déclaré nul par le juge ordinaire, s'il se révèle que l'invention n'était plus nouvelle au moment du dépôt de la demande. La nouvelle loi ne résout pas encore de manière satisfaisante le problème d'une meilleure protection légale. Elle établit simplement que le Tribunal fédéral, en temps que juridiction de seconde instance, n'est plus lié par les constatations de fait sur lesquelles se fonde la décision du juge cantonal et qu'il a la possibilité de rassembler des preuves complémentaires pour la liquidation définitive des litiges relatifs aux brevets d'invention. Or, ce qui manque en Suisse, c'est une cour fédérale des brevets.

Nous renvoyons en outre le lecteur au paragraphe B du chapitre sur la coopération européenne, qui souligne l'importance d'une réglementation internationale dans le domaine des brevets.

Extraits du rapport de gestion du Comité central pour 1954

Ce rapport de gestion concerne l'activité du Comité central, du secrétariat général, des commissions et des groupes professionnels et donne un aperçu général des différentes entreprises de la société en 1954. Il n'entre pas dans les détails, les membres de la S.I.A. ayant été renseignés de manière approfondie, dans les Bulletins N°s 5 et 6, sur les principales questions intéressant la société.

1954 a de nouveau été pour la S.I.A. une année d'intense activité et le Comité central est reconnaissant à tous les membres qui, en dépit du surcroît de travail résultant pour eux de la conjoncture actuelle, ont trouvé le temps de collaborer à la recherche des buts spirituels et matériels de la société.

A. Effectif

A la fin de 1954, l'effectif était de 4069 membres, répartis comme suit :

	1953	1954
Architectes	1134	1168
Ingénieurs civils	1344	1386
Ingénieurs électriciens	481	499
Ingénieurs mécaniciens	633	695
Ingénieurs ruraux et topographes .	184	186
Ingénieurs chimistes et autres . .	128	135
TOTAL	3904	4069

Le recrutement de nouveaux membres s'est poursuivi activement en 1954. La feuille de propagande, qui donne une vue générale des buts et de l'activité de la S.I.A., a paru pour la première fois en langue italienne également. Elle est à la disposition de tous les membres, qui peuvent ainsi renseigner leurs confrères sur la S.I.A.

Grâce à l'appui de l'E.P.F., de l'E.P.U.L. et de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, le secrétariat général a pu envoyer à tous les étudiants ayant obtenu le diplôme, une documentation sur la S.I.A., en les invitant à demander leur admission dans cette dernière. Il est compréhensible que les jeunes diplômés n'éprouvent pas, au sortir de leurs études, le besoin d'entrer à la S.I.A., bien que celle-ci soit la seule organisation professionnelle groupant en Suisse les ingénieurs et architectes de formation universitaire. En effet, si les écoles polytechniques préparent les jeunes gens à l'exercice de leur profession aux points de vue scientifique et technique, elles ne traitent pour ainsi dire pas les problèmes essentiellement professionnels, bien que ceux-ci jouent souvent dans la vie pratique un rôle de premier plan.

La S.I.A. a tenté de discuter ces problèmes avec les étudiants dans le cadre de leurs organisations. Il serait souhaitable qu'une attention accrue puisse à l'avenir être

vouée à cet aspect prépondérant de la formation des jeunes gens, en collaboration avec les écoles elles-mêmes. La meilleure preuve de l'utilité d'une telle action serait le fait qu'un plus grand nombre d'étudiants s'intéressent dès l'entrée dans la vie pratique à leur organisation professionnelle et éprouvent le désir de participer à son activité, au lieu de ne songer à s'y faire admettre qu'après plusieurs années de pratique et après avoir fait des expériences souvent désagréables.

Le nombre des membres a augmenté de manière réjouissante dans chacune des catégories professionnelles représentées à la S.I.A. L'activité du groupe des ingénieurs de l'industrie a été particulièrement fructueuse à ce point de vue ; elle a en effet permis de recruter un grand nombre de nouveaux membres parmi les ingénieurs occupés dans l'industrie.

B. Finances

Les finances de la S.I.A. sont, comme l'année précédente, fort satisfaisantes. La vente des normes qui, on le sait, contribue dans une large mesure à assurer l'équilibre financier de la société a de nouveau atteint des chiffres records. Un versement de Fr. 20 000.—, prélevé sur l'excédent des recettes, a été effectué au fonds de la maison S.I.A., portant celui-ci à Fr. 79 639.85. Les comptes annuels ont bouclé avec un solde actif de Fr. 6 801.58.

Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'extrait des comptes publié ci-après.

C. Secrétariat général

1954 a apporté au secrétariat général une grande somme de travail, étant donné l'activité accrue du Comité central, des groupes professionnels et des commissions dans tous les domaines.

Les commissions pour les honoraires des architectes et des ingénieurs civils ont établi un grand nombre d'expériences, mises au net, multicopiées et envoyées aux intéressés, comme aussi aux membres de ces commissions, par les soins du secrétariat.

La S.I.A. a dû constituer quelques tribunaux arbitraux. Elle a soumis à une révision le *règlement de procédure en matière d'arbitrage*, afin de tenir compte de certaines critiques émises au sujet des tribunaux arbitraux d'associations.

Le secrétariat général a assumé la publication des *Bulletins N°s 5 et 6*. Celle-ci a de nouveau eu lieu séparément en langue allemande et en langue française afin de permettre à tous les membres, quel que soit le travail supplémentaire qui en résulte pour le secrétariat, de lire le Bulletin dans la langue qui leur convient le mieux. L'enquête faite parmi les membres au sujet de la publication du Bulletin a montré — bien que les avis fussent parfois très différents — que l'édition séparée dans les deux langues répond certainement le mieux aux intérêts de la société. Le Bulletin a été envoyé également à septante-cinq associations d'ingénieurs et d'architectes étrangères et l'on peut déduire de différentes demandes reçues qu'il suscite l'intérêt voulu à l'étranger. L'échange de publications de ce genre, qui permet aux organisations d'ingénieurs et d'architectes de se renseigner mutuellement sur leur activité, est certainement utile.

Une nouvelle édition de la *liste des membres* a paru en automne. A ce propos, le secrétariat général prie tous les membres de lui communiquer sans tarder leurs *changements d'adresse*. Le contrôle et la mise à jour des quatre mille adresses constituent un travail compliqué et qui demande beaucoup de temps. Il peut être grandement facilité si les membres font part sans retard au secrétariat général de tous les changements à apporter aux indications figurant dans la liste des membres.

La *vente des normes* occupe journellement le secrétariat général et ce travail doit se faire avec le plus grand soin. Outre les envois par poste, le guichet du secrétariat général connaît également une grande affluence, la plupart des acheteurs de Zurich et des environs venant y acquérir directement les normes dont ils ont besoin. La Librairie Rouge & Cie S. A., à Lausanne, dispose comme jusqu'ici d'un dépôt des publications S.I.A., qui rend de grands services aux intéressés de Lausanne et des environs.

Le secrétariat général a collaboré en 1954 également à l'administration du *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens*. Le secrétaire général est en même temps trésorier du Registre et les comptes de ce dernier sont administrés par le secrétariat général de la S.I.A., qui tient également à jour une cartothèque servant de base au Registre des ingénieurs et à celui des architectes. La collaboration de la S.I.A. avec les autres associations intéressées au Registre a fait ses preuves et le contact permanent qu'elle maintient entre elles leur permet de discuter des problèmes qui les préoccupent en commun.

Le secrétariat général s'est chargé de diverses tâches en relation avec la collaboration internationale des ingénieurs et des architectes. C'est ainsi qu'il a assumé l'organisation locale de *journées d'études sur la formation des ingénieurs* qui ont eu lieu en septembre à Zurich, *dans le cadre de l'EUSEC* (Conférence des représentants des sociétés d'ingénieurs de l'Europe occidentale et des Etats-Unis d'Amérique). Cette manifestation a réuni environ trente-cinq délégués de dix pays, soit, en principe, pour chacun d'eux, un délégué des écoles universitaires, de l'industrie et des associations d'ingénieurs. Le Conseil d'Etat du canton de Zurich et le Conseil municipal de Zurich offrirent un dîner aux participants, tandis que le Conseil d'Etat du canton de Vaud et le Conseil municipal de Lausanne les recevaient à déjeuner au cours d'une excursion parfaitement réussie, qui put avoir lieu grâce à l'obligeance des CFF et qui conduisit les participants à Lausanne, où ils visitèrent l'Ecole Polytechnique de l'Université.

La S.I.A. se doit d'apporter sa contribution aux efforts actuellement en cours en vue d'une meilleure collaboration sur le plan européen et international. Il en résulte pour elle une abondante correspondance avec les organisations internationales, de même que l'obligation d'établir et d'étudier de nombreux rapports et documents sur les questions qui intéressent les associations d'ingénieurs et d'architectes.

La S.I.A. a organisé à l'E.P.F., en collaboration avec l'Association suisse des électriciens et sur l'initiative de cette dernière, une journée d'études sur le thème « La lumière, matériau de l'architecte », manifestation qui eut un plein succès.

D. Commissions

a) Commissions nommées par une assemblée des délégués pour une durée illimitée

Commission pour la Maison bourgeoise en Suisse

La commission a préparé une nouvelle édition du volume N° 26, Tessin, première partie, qui est épuisé. Elle paraîtra en 1955. L'abondant matériel ayant servi de base à l'édition des volumes de la Maison bourgeoise, conservé à l'E.P.F., est fréquemment utilisé pour des publications spéciales.

b) Commissions nommées par une assemblée des délégués pour une durée de quatre ans

Conseil suisse d'honneur

Le Conseil suisse d'honneur a tenu plusieurs séances en 1954 mais n'a pu terminer avant la fin de l'année l'examen des cas qui lui ont été soumis.

c) Commissions permanentes, dont les membres sont nommés par le Comité central pour une durée de deux ans

Commission des normes (bâtiment)

La commission des normes a répondu à de nombreuses demandes relatives à l'interprétation des normes et s'est occupée de la révision des normes suivantes qui seront soumises sous leur nouvelle forme à l'approbation d'une assemblée des délégués en 1955 :

Travaux de menuiserie, N° 126

Travaux de parqueterie, N° 128

Travaux de vitrerie, N° 131

Installations sanitaires, N° 132

Contrat entre le maître et l'entrepreneur, N° 23.

Commission pour les concours d'architecture

Le dévoué président de la commission des concours, M. R. Christ, arch., a de nouveau accompli une très grande tâche en examinant les programmes de nombreux concours d'architecture organisés en Suisse et en se mettant en relation avec les organisateurs du concours, toutes les fois qu'il y avait lieu, pour écarter d'éventuelles contradictions avec les Principes de la S.I.A. pour les concours.

La répartition du travail par cantons entre les trois groupes de la commission a été revue et fixée comme suit :

Suisse orientale : Grisons, Appenzell, Saint-Gall, Glaris, Schaffhouse, Thurgovie, Zurich ;

Suisse centrale : Uri, Schwyz, Unterwalden, Lucerne, Zoug, Tessin, Argovie, Soleure, Bâle, Berne ;

Suisse occidentale : Valais, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Genève.

M. W. Stücheli, arch. à Zurich, a été nommé membre de la commission à la place de M. Th. Nager, démissionnaire (décédé entre temps).

L'examen des recours contre des décisions de jurys a également donné beaucoup de travail à la commission.

Celle-ci a continué d'étudier la révision des Principes pour les concours d'architecture et elle espère terminer ce travail en 1955. L'organisation de concours et la mise à exécution des programmes se heurtent à de grandes difficultés en ce sens que les organisateurs ne se rendent souvent pas compte des sacrifices qu'ils demandent aux participants. En contrepartie, ces derniers doivent avoir l'assurance que le jugement des projets a lieu sur la base de critères absolument objectifs et que leurs droits

sont strictement respectés, en particulier en ce qui concerne l'exécution du premier projet primé.

Commission de rédaction du Bulletin S.I.A.

Cette commission s'est occupée de la publication des Bulletins N°s 5 et 6, sous la présidence de M. M. Angst, ing. M. M. Cuénod, ing. à Genève, a été nommé membre de la commission en remplacement de M. A. Mottu, ing., démissionnaire.

Commission pour les honoraires des architectes

Sous la présidence de M. A. Mürset, arch., cette commission a établi dans le courant de l'année un grand nombre d'expertises et donné fréquemment, à des autorités, à des personnes privées et à des membres de la S.I.A., des renseignements relatifs à l'application du tarif d'honoraires des architectes.

M. A. Rossire, décédé, et M. E. A. Steiger, démissionnaire, ont été remplacés dans la commission par MM. F. Gampert, arch. à Genève, et H. Brunner, arch. à Wattwil.

La commission avait été chargée de trouver un accord avec la Fédération suisse des architectes-paysagistes pour régler la question des honoraires pour les travaux exécutés par ces spécialistes. Le projet correspondant a été approuvé entre temps par la dite Fédération, puis par le Comité central de la S.I.A.

Commission pour les honoraires des ingénieurs civils

M. J. Bauty s'est retiré de cette commission. Il a été remplacé par M. E. Aberson, ing. à Genève. — Placée sous la présidence de M. G. Gruner, la commission a également établi un certain nombre d'expertises et répondu à des demandes relatives au tarif d'honoraires des ingénieurs civils.

Commission pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens

Le tarif d'honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens, révisé, est entré en vigueur le 1^{er} août 1954. Le Comité central a nommé alors une commission permanente pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens, composée des membres de la commission de révision, à l'exception de MM. W. Schuler et R. Etienne, qui ont décliné ce mandat. La nouvelle commission est présidée par M. E. Brauchli, ing. à Zurich. Elle veillera à une application conforme du tarif d'honoraires et se tient à disposition pour éclaircir toutes les questions relatives à l'interprétation du tarif.

Commission pour les questions concernant la publicité

Sous la présidence de M. A. Mürset, arch., cette commission a établi en quatre séances plénières des directives concernant la publicité, que le Comité central a approuvées en août et qui ont été remises en novembre à tous les membres de la S.I.A., et publiées dans le Bulletin N° 6 de décembre 1954.

Ces directives ont d'autant plus d'importance qu'elles sont valables non seulement pour les membres de la S.I.A., mais aussi, selon le Code des devoirs professionnels établi par le Registre suisse, pour tous les ingénieurs, architectes et techniciens inscrits au Registre.

M. E. Pingeon, démissionnaire, a été remplacé dans la commission par M. C. Segond, ing. à Genève.

Commission de surveillance du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens

La Commission de surveillance du Registre suisse a siégé en janvier à Zurich et en septembre à Lausanne. Les

délégués de la S.I.A. se sont réunis avant ces séances. Les délibérations au sein de la Commission de surveillance se sont déroulées dans le meilleur esprit et la collaboration des associations intéressées au Registre a également fait ses preuves durant toute l'année.

La plupart des inscriptions entrant dans le cadre des dispositions transitoires ont été effectuées, de sorte que les inscriptions auront désormais lieu essentiellement sur la base des examens des commissions d'experts prévues dans la Convention du 6.7.1951. La composition de ces commissions a été fixée entre temps et la Commission de surveillance a établi des directives relatives à leur activité, de sorte que les premiers examens pourront avoir lieu en 1955.

La Commission de surveillance a établi et approuvé un Code des devoirs professionnels dont le texte a été soumis d'abord aux associations du Registre, en particulier au Comité central de la S.I.A. Ce code a été publié dans le Bulletin N° 6.

Commission administrative du service de placement

Le Service technique suisse de placement a eu beaucoup de peine, en 1954, à trouver des candidats pour les nombreuses places offertes. Il en résulte évidemment pour le STS une forte diminution des recettes dues aux finances de placement, de sorte qu'il a dû réduire notablement son organisation. Le Comité central de la S.I.A. estime néanmoins que cette institution, qui a fait ses preuves, doit absolument être maintenue, afin d'être à même, en cas de besoin, de remplir son utile mission. Le STS a accompli, en 1954 aussi, un travail précieux. A la demande des employeurs suisses, il s'occupera désormais également du placement de personnel étranger.

Comité suisse de l'éclairage

Les représentants de la S.I.A. dans ce comité sont, comme par le passé, MM. L. Villard et E. Wuhrmann, architectes. En 1955, la Commission internationale de l'éclairage tiendra à Zurich sa 13^e séance plénière, qui sera organisée par le Comité suisse de l'éclairage.

d) Commissions provisoires, chargées par le Comité central de tâches spéciales

Commission pour la formation des architectes

Cette commission, placée sous la présidence de M. H. Weiss, arch., a pu, en 1954, terminer ses travaux et établir le rapport qui a paru dans le Bulletin N° 6. A la fin de ce rapport, la commission a soumis au Comité central des recommandations sur certaines questions à examiner en commun avec les écoles universitaires. Les démarches nécessaires ont été entreprises par le C. C., qui renseignera sous peu les membres sur leurs résultats.

Commission pour la maison S.I.A.

Sous la présidence de M. A. Mürset, arch., cette commission a tenu plusieurs séances pour examiner en détail les aspects techniques et financiers du problème de la construction d'une maison S.I.A. au centre de la ville de Zurich.

Le Comité central a l'intention de demander aux délégués, lors de l'assemblée des délégués du 24 juin 1955, de prendre une décision de principe à ce sujet.

Commission pour l'étude de la procédure relative à l'obtention des subventions officielles pour les abris anti-aériens

Cette commission est chargée de chercher les moyens de simplifier la procédure actuelle dans ce domaine. Sous la présidence de M. H. Zumbach, ing., elle a étudié les ques-

tions s'y rapportant et espère parvenir sous peu à des conclusions concrètes.

Commission de recherches pour la rationalisation dans la construction

Sous la présidence de M. A. Roth, arch., cette commission a tenu une séance pour prendre position sur les recommandations établies à Lisbonne par l'Union internationale des architectes pour un module international de 10 cm dans la construction, ainsi que pour examiner des questions relatives à la simplification et à la rationalisation dans la construction de bâtiments scolaires.

E. Groupes professionnels

a) Groupe des ingénieurs de l'industrie

Ce groupe, placé sous la présidence de M. P. Huguenin, ing., a eu une intense activité. La question du stage pratique obligatoire des étudiants ingénieurs a donné lieu à une enquête menée par le groupe auprès des sections, de professeurs de l'E.P.F. et d'un certain nombre de jeunes ingénieurs occupés dans l'industrie. Les résultats de cette enquête sont actuellement à l'étude. Dans le même esprit, le groupe a organisé en novembre, à l'E.P.F., une journée d'études où la question du stage pratique a également été abondamment discutée, après des conférences de M. E. Bickel, professeur à Zurich et P. Neeser, ing. à Genève. Au cours de la même manifestation, M. A. Roth, Aarau, a donné une conférence remarquable sur le problème des relations humaines dans une entreprise en plein développement.

b) Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes

Ce groupe a organisé une série de conférences, complétées de quelques intéressantes excursions. — Il a décidé de constituer un sous-groupe du béton précontraint, qui réunira en premier lieu les ingénieurs s'intéressant à la Fédération internationale de la précontrainte, récemment constituée.

Le Comité central a examiné avec le groupe la question de la participation suisse au Comité européen du béton qui réunit des spécialistes des pays d'Europe et se propose d'établir des bases communes pour l'élaboration des différentes normes concernant le béton précontraint en Europe. Ce Comité a déjà tenu deux séances, à Luxembourg et Fontainebleau.

c) Groupe des ingénieurs mécaniciens

Ce groupe, qui s'occupe des questions relatives à la recherche scientifique et technique, a organisé, à Zurich, en commun avec la commission d'étude de mécanique des fluides du « Verein Deutscher Ingénieurs » et la section de mécanique de l'E.P.F. des journées d'études de mécanique des fluides qui ont réuni quelque 120 participants d'Europe et d'outre-mer.

F. Comité central

Le C. C. a tenu sept séances en 1954. Beaucoup de questions, en particulier l'admission des nombreux candidats répondant en tous points aux conditions d'admission fixées par les statuts, ont été examinées par voie de circulation.

Les membres de la S.I.A. ont été tenus au courant de l'activité du Comité central par les Bulletins N°s 5 et 6. Nous donnons ci-après quelques renseignements plus détaillés sur certaines questions dont le C. C. s'est occupé.

Le Comité central a suivi activement l'élaboration des nouvelles directives concernant la publicité. Il espère que les membres de la S.I.A. les observeront strictement et qu'elles contribueront à établir l'ordre nécessaire dans le domaine de la publicité.

Le C. C. a dû intervenir à plusieurs reprises auprès des éditeurs de publications désapprouvées par la S.I.A. qui persistaient, malgré la prise de position absolument claire de la société, à vouloir inciter des membres de la S.I.A. à faire paraître des annonces dans ces publications. Le « Winkelried-Verlag » à Lucerne, en particulier, a donné beaucoup de difficultés au C. C. Cette maison édite dans différents cantons des « Baumappen » qui sont en contradiction avec les principes de la S.I.A. et elle a su, par une propagande habile, amener plusieurs fois des membres de la S.I.A. à participer, directement ou indirectement, à ces publications. Dans un certain cas, elle a même intenté un procès à la veuve d'un membre qui avait conclu avec elle un contrat pour la publication d'annonces et l'avait ensuite résilié pour tenir compte des recommandations réitérées du C. C.

Ce dernier insiste auprès de tous les membres de la S.I.A. pour qu'ils évitent toute participation à ce genre de publications, qui paraissent souvent inoffensives au premier abord. Il ne veut par là nullement enlever aux membres toute possibilité de faire une publicité raisonnable et justifiée. Dans cet esprit, les nouvelles directives autorisent les annonces collectives dans la presse et les panneaux collectifs apposés sur les nouvelles constructions, pour autant que les noms des ingénieurs et architectes intéressés y figurent de manière convenable.

Les relations internationales, qui continuent à se développer, ont souvent occupé le C. C. Il a examiné en particulier, dans le cadre du Conseil international du Bâtiment, la possibilité d'obtenir une coordination des efforts dans le domaine de la recherche dans la construction de logements en Suisse. Il fut décidé qu'une conférence, à laquelle devraient participer toutes les organisations intéressées à ces questions, serait convoquée à cet effet.

Le C. C. a également assuré la représentation de la S.I.A. à différentes manifestations internationales. La société a été représentée en particulier à trois séances du Comité de direction de la FIANI (Fédération internationale d'associations nationales d'ingénieurs), à Paris et Genève. L'Assemblée générale de la FIANI, qui s'est tenue à Genève également, a nommé le président de la S.I.A., M. E. Choisy, Dr h. c., ingénieur, président de la FIANI, qui groupe les principales organisations d'ingénieurs de dix pays européens.

A la demande de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le C. C. s'est chargé également de trouver des moniteurs pour des cours organisés par l'OFIAMT à l'intention des experts aux examens d'apprentissage. Le C. C. estime en effet que la S.I.A., qui compte comme organisation professionnelle au sens de la loi sur l'exercice de la profession pour la formation des apprentis dessinateurs, se doit de vouer toute son attention à ces questions. La formation des apprentis a une très grande importance pour les professions d'ingénieurs et d'architectes, d'une part parce qu'elle constitue la base de toute l'activité des dessinateurs dans les bureaux techniques et, d'autre part, parce qu'elle pose les jalons de la formation ultérieure dans les technicums. Le C. C. a constaté avec

satisfaction que les membres auxquels il s'est adressé ont volontiers mis leurs services à disposition.

Le C. C. a désigné comme suit les représentants de la S.I.A. à diverses manifestations d'associations apparentées :

Fédération internationale des ingénieurs-conseils, assemblée des délégués à Zurich : G. Gruner, ing.

Société suisse des entrepreneurs, assemblée générale à Saint-Gall : A. Strehler, ing., président de la section saint-galloise.

Fédération des architectes suisses, assemblée générale à Bâle : A. Mürset, arch.

G.E.P. (Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique Fédérale), assemblée générale à Genève : E. Choisy.

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, assemblée annuelle à Saint-Gall : A. Strehler, ing.

Société suisse des routes d'automobiles, assemblée générale à Hergiswil : L. Schwegler, conseiller municipal.

Association suisse pour l'aménagement des eaux, assemblée générale à Bâle : G. Gruner, ing.

Union suisse pour la protection des civils, assemblée constitutive à Berne : A. Gnaegi, arch.

Le C. C. a dû préparer en outre deux conférences des présidents et une assemblée des délégués.

G. Conférences des présidents

Deux conférences des présidents ont eu lieu en 1954, toutes deux à Berne, en mars et octobre. Un compte rendu de ces conférences a paru dans le Bulletin N° 6.

H. Assemblée des délégués

Une assemblée des délégués a eu lieu en avril, à Zurich. Les lecteurs ont été renseignés par le Bulletin N° 6 sur ses délibérations.

I. Conclusions

1954 a de nouveau été une année prospère, marquée par une intense activité dans tous les secteurs de notre économie nationale. La situation générale de la S.I.A. s'est également développée et consolidée. La forte augmentation de l'effectif et l'influence grandissante qu'exerce la société dans la vie publique et auprès de toutes les autorités qui s'occupent des questions professionnelles des ingénieurs et des architectes montrent que la S.I.A. prend de plus en plus d'importance dans les domaines les plus divers et qu'elle jouit d'un prestige accru. C'est le cas en particulier auprès des ingénieurs occupés dans l'industrie, comme le prouve l'augmentation du nombre des membres appartenant à cette catégorie professionnelle.

Le C. C. se fait un plaisir de relever que cette évolution réjouissante est due avant tout à la collaboration active de nombreux membres, occupant les positions professionnelles les plus diverses. Il remercie au nom de la société tous ceux qui ont mis leurs services à sa disposition.

Pour le Comité central de la S.I.A.

Le Président :
E. CHOISY.

Le Secrétaire général :
P. SOUTTER.

Zurich, 25 mai 1955.

Comptes 1954, Budget 1955

A. Compte de profits et pertes 1954 — Budget 1954 et 1955

	COMPTES 1954	BUDGET 1954	BUDGET 1955
I <i>Recettes</i>			
1. Cotisations des membres	85 846.75	83 000.—	84 000.—
2. Intérêts	2 841.28	1 500.—	2 300.—
3. Contribution de la section de Zurich pour travaux de secrétariat	1 200.—	800.—	1 200.—
4. Vente de normes, directives et autres	124 039.05	100 000.—	101 000.—
5. Vente de volumes de la « Maison bourgeoise »	3 483.40	1 500.—	2 000.—
	<u>217 410.48</u>	<u>186 800.—</u>	<u>190 500.—</u>
II. <i>Dépenses</i>			
1. Salaires du personnel et frais de traductions et d'expertises	65 558.05	68 000.—	68 500.—
2. Frais d'administration	32 063.38	34 000.—	33 600.—
3. Assemblées et voyages	18 832.80	23 200.—	23 200.—
4. Participation de la S.I.A. à des sociétés en tant que membre collectif .	2 410.—	2 400.—	2 400.—
5. Subventions, relations internationales, Bulletin	26 118.65	26 500.—	24 500.—
6. Versement au fonds de la maison S.I.A.	20 000.—		
7. Impression de normes, directives et autres	26 179.35	23 500.—	26 000.—
8. Volumes de la « Maison bourgeoise »	1 337.45	1 000.—	1 000.—
9. Versement à la fondation de prévoyance en faveur du personnel et primes assurance-accidents	8 334.05	5 700.—	6 800.—
10. Divers et impôts.	4 208.47	2 500.—	4 500.—
11. Différence sur les valeurs entre la valeur nominale et la valeur cotée	5 567.—		
	<u>210 608.90</u>	<u>186 800.—</u>	<u>190 500.—</u>
III. <i>Résultat de l'exercice</i>			
Total des recettes	217 410.48		
Total des dépenses	210 608.90		
Bénéfice	<u>6 801.58</u>		

Zurich, 28 février 1955.

Le trésorier : G. GRUNER.

B. Bilan au 31 décembre 1954

	ACTIFS	PASSIFS
<i>Actifs</i>		
Caisse	2 161.29	
Compte de chèques postaux	5 871.80	
Banque	14 523.—	
Titres	122 401.—	
Marchandises : Normes	1.—	
Maison bourgeoise	1.—	2.—
Débiteurs (cotisations)		1.—
Inventaire (mobilier)		1.—
<i>Passifs</i>		
Divers crébiteurs		12 707.14
Versement au fonds de la maison S.I.A.		20 000.—
Capital net au 1 ^{er} janvier 1954	105 452.37	
Augmentation du capital en 1954	6 801.58	
Capital net au 31 décembre 1954		112 253.95
	<u>144 961.09</u>	<u>144 961.09</u>

Zurich, 28 février 1955.

Le trésorier : G. GRUNER.

C. Etat des comptes spéciaux au 31 décembre 1954

1. Fondation Robert Winkler	5 942.45
2. Fondation de prévoyance en faveur du personnel	18 746.75
3. Fondation Geiser	13 639.85
4. Fonds des cours	8 652.70
5. Fonds de la maison S.I.A.	79 639.85
6. Fonds de compensation	41 480.60
7. Fonds de la Maison bourgeoise	3 147.75
Total	<u>171 249.95</u>

Zurich, 28 février 1955.

Le trésorier : G. GRUNER.

D. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes soussignés ont examiné l'ensemble des comptes de la S.I.A. et les comptes spéciaux en effectuant de nombreux sondages. Ils ont en particulier contrôlé les paiements de cotisations. De même, ils ont comparé les sommes portées en compte aux pièces justificatives remises par la banque et l'office des chèques postaux et les ont trouvées conformes.

Le résultat favorable des comptes permet de verser un montant considérable au fonds de la maison S.I.A., ainsi que d'effectuer un amortissement sur le compte des papiers-valeurs.

Les comptes sont présentés de manière claire et précise. Les soussignés proposent à l'assemblée des délégués les approuver, avec remerciements au trésorier et au personnel du secrétariat.

Zurich, 16 mars 1955. *Les vérificateurs des comptes : L. SCHWEGLER. L. H. SCHEPP.*

Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens

Extrait du rapport annuel 1954

Note de la Rédaction. — *Faute de place, nous publions ce rapport sous une forme un peu écourtée, en espérant que le lecteur voudra bien faire preuve de compréhension sur ce point.*

La troisième année d'existence du Registre a apporté aux autorités et organes de ce dernier une grande somme de travail; cependant nous ne sommes pas, à la fin de cette année, aussi avancés que nous l'avions espéré au début.

Le travail constructif mentionné dans le dernier rapport annuel a été poursuivi par tous les moyens et il a été mené à chef sur quelques points importants.

M. M. Cosandey, ing., professeur à l'E.P.U.L., a présenté sa démission de membre de la Commission de surveillance. Il a droit à la vive reconnaissance des organes du Registre pour sa collaboration, d'autant plus qu'il avait déjà, en tant que membre de la Commission S.I.A. pour la protection des titres, pris une part très active à l'introduction du Registre. Pour remplacer M. Cosandey, la S.I.A. a délégué à la Commission de surveillance M. Maurice-H. Derron, ingénieur, professeur de statique et de résistance des matériaux à l'E.P.U.L.

La Commission de surveillance a tenu deux séances en 1954, la première le 30 janvier à Zurich et la seconde le 18 septembre à Lausanne-Ouchy. Le Bureau s'est réuni huit fois. Les 28 séances des Commissions d'examens préliminaires se répartissent comme suit : 11 pour les ingénieurs mécaniciens et électriques, 4 pour les ingénieurs civils, 10 pour les architectes et 3 pour les techniciens.

Qu'il soit permis au soussigné d'exprimer sa vive gratitude à tous ses collaborateurs. Il remercie en particulier les membres du Bureau pour leur appui efficace et leur précieux travail. En outre, dans différents bureaux, de nombreux collaborateurs et collaboratrices accomplissent modestement leur tâche qui contribue dans une large mesure à la bonne marche des travaux du Registre. Le soussigné les en remercie ici. Il tient à citer spécialement MM. H. Brechbühl, Dr rer. pol., et H. Bachmann. Ce dernier a assumé en premier lieu la rédaction des procès-verbaux,

la préparation des examens préliminaires dans le cadre des dispositions transitoires et celle de la publication du Registre des techniciens, qui occasionna beaucoup de travail. Quant à M. Brechbühl, il s'est occupé de l'impression du Registre, y compris la préparation des documents de base pour les Registres des ingénieurs et des architectes, la rédaction du préambule, etc., ainsi que de tous les travaux préliminaires relatifs aux directives provisoires pour les Commissions d'experts. M. Bachmann nous quitte à fin janvier pour prendre un poste dans l'industrie.

Cette année aussi, tous les collaborateurs des Commissions d'examens préliminaires ont accompli un très grand travail, ne ménageant ni leur temps ni leur peine.

La prolongation de délai accordée par décision de la Commission de surveillance pour l'inscription sur la base des anciennes taxes, qui put avoir lieu jusqu'au 31 mars 1954, fut utilisée dans une large mesure. Le nombre des demandes d'inscription s'accrut rapidement et mit fortement à contribution, pendant toute l'année, les Commissions d'examens préliminaires.

Au cours de cette année, une séance à laquelle prirent part tous les membres du Bureau eut lieu avec les professeurs de la division d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale, MM. K. Hofacker et H. Hofmann, sur l'initiative d'un membre de la Commission de surveillance, M. le professeur Brandenberger, afin de préciser, pour certains cas-limites concernant la profession d'architecte, les bornes à respecter dans l'application des dispositions transitoires.

Les demandes d'inscription au Registre des ingénieurs de spécialistes du domaine de la chimie ont dû être provisoirement mises de côté. Aucune des associations ayant créé le Registre ne se sent en effet le droit, sur la base de son activité ou sur celle du nombre de chimistes qu'elle compte parmi ses membres, d'examiner les demandes de candidats appartenant à cette catégorie professionnelle. Cette question devra être étudiée sur une base spéciale, encore à trouver.

M. H. Härry, Dr h. c., s'est occupé du cas particulier des ingénieurs topographes et des géomètres du registre foncier. Une bonne solution a pu être trouvée pour l'exa-

men des demandes de ceux de ces spécialistes qui ne pouvaient être inscrits au Registre des ingénieurs sur la base d'un diplôme universitaire.

Selon la Convention, l'application des dispositions transitoires n'est pas limitée dans le temps. On peut supposer que, dans des cas exceptionnels, elles seront encore utilisées dans un avenir plus ou moins lointain. Jusque-là, toutefois, une Commission d'experts spéciale sera en mesure, sur la base des expériences faites dans ce domaine, d'assumer également les examens préliminaires pour ces cas.

Le « Code des devoirs professionnels » et le « Règlement sur la radiation » approuvés à l'unanimité par la Commission de surveillance, en séance du 30 janvier 1954, constituent un élément essentiel de l'édifice du Registre. Nous avons reçu de différents côtés des témoignages d'approbation pour ces textes brefs, concis et contenant cependant tout ce qu'il était important de codifier. Dans le courant de l'année, le point 8 du « Code » a été précisé sur la base des directives concernant la publicité éditées par la S.I.A.

Le Registre présente encore quelques lacunes, en ce sens que diverses catégories professionnelles, dont les représentants auraient droit à porter le titre d'ingénieurs, n'ont pas encore pu être suffisamment atteintes ; c'est le cas par exemple des ingénieurs agronomes, des ingénieurs chimistes, des ingénieurs horlogers, etc. Les contacts établis avec les organisations compétentes laissent cependant espérer que les spécialistes en question pourront figurer dans la prochaine édition du Registre.

Etant donné que, pour différentes raisons, les Commissions d'experts commenceront leur activité plus tard que prévu, le résultat des comptes de 1954 ne correspond pas au budget établi pour cet exercice. C'est ainsi que l'augmentation des taxes, approuvée au début de l'année, n'a pas encore pu produire ses effets. — Outre les travaux courants exécutés pour le Registre par les secrétariats de la S.I.A. et de l'UTS, les préparatifs de l'impression du Registre, mentionnés plus haut, ont exigé beaucoup de travail. Le Registre, par lequel les associations fondatrices donnent au public un renseignement qui lui faisait depuis longtemps défaut, à savoir quels sont les ingénieurs, architectes et techniciens habilités à porter le titre correspondant, est sorti de presse au début de février. Comme mentionné dans le préambule du Registre, tous les collaborateurs de ce dernier se rendent compte que cette première édition

ne saurait être déjà une œuvre parfaite, quels que soient la peine et le soin qui ont présidé à son élaboration. Les autorités du Registre sont reconnaissantes à tous les intéressés qui voudront bien leur faire part de leurs remarques éventuelles et leur suggérer les adjonctions et corrections qui s'imposent.

Afin de placer dès l'abord sur une base solide l'activité des Commissions d'experts, les organes du Registre ont tenté de réunir sous forme de directives les nombreuses expériences faites par les Commissions d'examens préliminaires dans le cadre des dispositions transitoires. Une fois ces directives élaborées, il s'est avéré nécessaire de préciser le procédé de radiation. Celui-ci devra également être fixé dans la Convention et les premiers travaux ont été entrepris à cet effet. Il n'a malheureusement pas été possible de publier la formule de demande d'inscription « A » avant que toutes ces questions aient été réglées, car, étant donnée leur importance pour les candidats, les points principaux des mesures prises devaient figurer dans cette formule. Celle-ci a été publiée entre temps et les premiers exemplaires ont déjà été remis aux intéressés.

Différentes questions d'ordre juridique se posent au sujet des lois et ordonnances cantonales relatives à l'exercice de la profession d'ingénieur ou d'architecte. Nous pouvons, d'autre part, signaler que les efforts et aspirations du Registre sont jugés favorablement et suivis avec la plus grande attention par les autorités. Par contre, il est regrettable de constater que, dans les branches professionnelles les plus diverses, on ne semble pas être au clair sur les tâches, l'activité et les buts du Registre. Quelques réunions et discussions ont déjà, ici et là, permis aux autorités du Registre de donner les éclaircissements nécessaires. La diffusion de la pensée directrice du Registre : obtenir une judicieuse protection des titres dans les professions techniques de niveau supérieur, doit être poursuivie avec énergie, afin que le Registre, qui s'édifie sur la base d'un accord privé et est fréquemment considéré à l'étranger comme une solution libérale typiquement suisse, soit dûment reconnu partout.

Winterthour, janvier 1955.

*Registre suisse des ingénieurs,
des architectes et des techniciens*
Le président : H.-C. EGLOFF.

Relations internationales

A. EUSEC — Conférence des représentants des sociétés d'ingénieurs de l'Europe occidentale et des Etats-Unis d'Amérique

Le prochain *Bulletin S.I.A.* donnera un compte rendu détaillé de la prochaine réunion de l'EUSEC, qui se tiendra du 5 au 10 septembre 1955 à Copenhague et qui traitera les problèmes actuels de la collaboration internationale des ingénieurs sur le plan le plus large.

B. FIANI — Fédération internationale d'associations nationales d'ingénieurs

Compte rendu de la 10^e réunion du Comité de direction
Cette réunion a eu lieu à Paris, les 18 et 19 mars 1955,

sous la présidence de M. E. Choisy, président de la FIANI et de la S.I.A.

Le Comité a entendu le rapport du secrétaire général M. CROCHU, qui a porté notamment sur :

— les conditions dans lesquelles ont reçu un commencement d'exécution les décisions prises, en décembre 1954, par le « Comité d'ingénieurs pour la promotion de l'idée européenne » (demande d'octroi du statut consultatif A auprès du Conseil de l'Europe et appui de cette requête, liaison avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi qu'avec l'OECE) ;

- les raisons qui s'opposent à la création d'un Comité national espagnol de la FIANI ;
- les relations de la FIANI avec l'UPADI (Union panaméricaine des associations d'ingénieurs) ;
- la conférence d'information tenue à Paris le 7 mars par la « Confédération internationale des travailleurs intellectuels ».

A la suite de ce rapport, le Comité de direction a pris les décisions suivantes :

- la FASFI (Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs) est chargée de représenter la FIANI à la conférence internationale organisée à Paris, en juillet 1955, par l'« Inter-university-contact », conférence placée sous les auspices de l'Agence européenne de productivité et consacrée à la préparation des cadres au rôle de dirigeants d'entreprise ;
- le système d'information actuel de la FIANI restera en vigueur tant qu'il continuera à donner satisfaction ;
- les rapports du congrès de Rome demandés par les « membres nationaux » pour leurs propres besoins donneront lieu à un remboursement sur la base d'un prix arrêté en accord entre Rome et le secrétaire général de la FIANI. Une note de ce dernier fera connaître, aussi rapidement que faire se pourra, les conditions dans lesquelles sera reprise l'expédition de ces documents.

Le Comité de direction a en outre :

- 1^o examiné la candidature à la FIANI de l'Union des ingénieurs et techniciens de Yougoslavie. Il s'est montré favorable à une admission des seuls ingénieurs de cette organisation mais a réservé sa décision définitive jusqu'à ce que soient connues les réponses à certaines questions que le secrétaire général a été chargé de poser à l'Union intéressée ;
- 2^o approuvé les comptes de l'exercice financier 1954 et le projet de budget pour 1955 ;
- 3^o fixé les bases suivantes de l'organisation du II^e congrès international de la FIANI :
 - thème général : « L'ingénieur et l'Europe » ;
 - lieu et date : Zurich, du 11 au 14 octobre 1956 ;

- étude préalable du thème : élaboration des rapports préparatoires et diffusion de ces rapports avant le congrès ;
- participation : réservée aux ingénieurs faisant partie des organisations affiliées à la FIANI ;
- 4^o procédé à un échange de vues sur le programme d'action de la FIANI ;
- 5^o fixé à la période du 29 septembre au 1^{er} octobre 1955, à Braunschweig (Allemagne), la prochaine réunion commune du Comité de direction de la FIANI et du Comité d'ingénieurs pour la promotion de l'idée européenne.

C. CIB — Conseil international du bâtiment

La S.I.A. suit attentivement l'activité du CIB et plus particulièrement celle de sa section des Etudes, le Centre suisse de documentation du bâtiment étant rattaché à la Section de documentation.

En deux ans, le CIB a abordé de nombreux problèmes précis qu'il n'est pas question d'énumérer ici mais parmi lesquels il faut citer les normes internationales sur les contraintes et les surcharges admissibles pour les structures usuelles de béton armé et une étude des éléments préfabriqués lourds ; le CIB va entreprendre en outre une analyse systématique des besoins en matière de logements à laquelle collaboreront des sociologues et des économistes.

A un moment où tous les gouvernements et toutes les municipalités sont contraints de se pencher sur le problème du logement, on peut attendre de cette analyse qu'elle contribue grandement à l'établissement des programmes de construction de logements.

De plus en plus, le CIB se voit chargé des tâches qu'impose sa qualité d'association groupant tous les niveaux de techniciens du bâtiment.

D. UIA — Union internationale des architectes

Le prochain *Bulletin* renseignera également sur le résultat des délibérations du dernier congrès de l'UIA, qui a eu lieu du 10 au 16 juillet 1955 à La Haye et où a été traité, en particulier, le thème de la position sociale, des droits et devoirs de l'architecte.

Coopération européenne

A. FIANI — Comité pour la promotion de l'idée européenne. — B. Questions relatives aux brevets d'invention. — C. Principales organisations internationales s'occupant de questions économiques. — D. La Suisse face aux réalisations européennes.

Sous cette rubrique, le Bulletin S.I.A. désire donner à ses membres un court aperçu des problèmes actuels de la coopération européenne sur le plan économique. Les organisations européennes d'ingénieurs et d'architectes ont mis ces problèmes à l'étude, estimant que les ingénieurs et architectes ont le devoir impérieux de s'y intéresser, étant donné l'importance toujours plus grande des facteurs techniques dans tout processus d'intégration économique et politique. La FIANI a décidé dans cet esprit de tenir en 1956 une réunion à Zurich, dédiée spécialement aux problèmes de la coopération européenne.

A. Fédération Internationale d'Associations Nationales d'Ingénieurs (FIANI)

Création du Comité d'ingénieurs pour la promotion de l'idée européenne

Le Comité de la FIANI, constitué en octobre 1954 pour s'occuper de la collaboration des ingénieurs aux tâches européennes, s'est réuni, pour la première fois, le 15 décembre 1954 à Paris.

Sous la présidence de M. VIEWEG (Allemagne), il a défini sa mission et ses attributions, arrêté un programme

de travail, et adopté les règles qui présideront à son fonctionnement.

On doit retenir que ce Comité demeure essentiellement une émanation de la FIANI, un organe intérieur qui, au même titre que les autres commissions, travaillera dans le cadre même de la Fédération et non pas parallèlement à elle.

Parmi les recommandations formulées par le Comité, on doit citer les suivantes :

- 1^o s'efforcer de développer l'idée européenne tant dans le cadre des études générales de formation qu'au sein des associations d'ingénieurs qui, dans leurs programmes, ne doivent pas hésiter à insérer périodiquement des cours, conférences et thèmes appropriés ;
- 2^o développer par tous les moyens les échanges de stagiaires et de conférenciers ;
- 3^o procéder à des échanges d'expériences et d'informations en matière de formation des ingénieurs dans les divers pays de la FIANI ;
- 4^o dégager des divers rapports présentés au congrès de Rome les idées se rapportant tout particulièrement à l'Europe et à ses problèmes ;
- 5^o réunir, à l'usage des « membres nationaux », une documentation ayant trait à la propagande à mener en faveur de l'idée européenne.

Le Comité a enfin décidé qu'il se réunirait deux fois par an, une fois à Paris, une fois en un autre lieu choisi de manière à ce que cette seconde réunion coïncide avec une session du Comité de direction de la FIANI.

B. Questions relatives aux brevets d'invention

Depuis 1949, le *Conseil de l'Europe* s'efforce, en étroite collaboration avec le *Bureau international pour la protection de la propriété industrielle* à Berne, d'obtenir une législation européenne en matière de protection des brevets. Ces démarches seront approuvées par tous ceux qui n'ignorent pas que l'exploitation dans d'autres pays que le pays d'origine d'inventions, de marques déposées, de modèles et d'échantillons oblige généralement à tenir compte de la législation étrangère en matière de brevets. Or, dans ce domaine, les différents pays s'en tiennent encore dans une large mesure aux particularités de leur système législatif et de leur jurisprudence. Pour les inventeurs, il serait d'un grand avantage que les lois sur les brevets d'invention soient établies, au moins en Europe, sur une base uniforme. Dans cet esprit, quelques accords ont déjà pu être conclus dans le cadre du Conseil de l'Europe, par exemple, en 1953, sur les formalités à remplir pour le dépôt d'une demande de brevet, et, en 1954, sur la classification internationale des brevets. Différents projets sont actuellement à l'étude en vue de la création d'un *bureau européen des brevets* et d'une *cour européenne des brevets*.

Il ressort d'un article paru dernièrement dans la presse que M. E. Reimer, professeur, président du bureau allemand des brevets, a publié récemment chez Carl Heymanns, éditeur, un ouvrage (« *Europäisierung des Patentrechtes* ») qui donne des renseignements complets sur l'ensemble des questions relatives à une législation européenne en matière de brevets.

C. Principales organisations internationales s'occupant de questions économiques

- a) *OECE (anglais OEEC) : Organisation européenne de coopération économique*

Après la guerre, les Etats-Unis d'Amérique ont apporté à différents pays une aide sous forme de fourniture de denrées alimentaires, de biens de production et de produits de consommation. En 1947, les premiers pas en vue de la création de l'OECE furent faits sur l'initiative du secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, alors M. Marshall, qui établit le plan portant son nom et selon lequel l'Europe devait se redresser de ses propres forces, l'Amérique se bornant à lui accorder un appui financier. Grâce à ce dernier, la situation économique des pays bénéficiaires devait se consolider de telle sorte qu'ils n'aient plus à recourir à une nouvelle aide étrangère.

L'OECE a été créée le 16 avril 1948 à Paris. Elle groupe tous les pays de l'Europe occidentale, à l'exception de l'Espagne. Les Etats-Unis et le Canada n'en sont pas membres mais participent directement à l'examen des problèmes économiques qui se posent chaque jour à elle. L'OECE a son siège au Château de la Muette, à Paris. Jusqu'en 1953, le généreux appui financier accordé aux pays membres provint uniquement du fonds Marshall.

L'organe suprême de l'OECE est le *Conseil*, composé des délégués (ministres des affaires étrangères) des Etats membres. Comme c'est le cas dans la plupart des organisations politiques internationales, le travail du Conseil est rendu plus difficile du fait que ses décisions ne peuvent conduire à des solutions pratiques que si elles sont prises à l'unanimité. Néanmoins, l'expérience a prouvé la justesse de la conception qui est à la base de l'OECE, selon laquelle les Européens sont le mieux à même de résoudre les problèmes de politique économique et financière qui se posent en Europe.

L'OECE a une grande activité, accrue encore par la création de différents *comités techniques* et *commissions d'études*, aux travaux desquels collaborent des personnalités de premier plan et qui établissent des projets et rapports d'une grande utilité, avec l'aide de crédits américains pour les études et missions d'assistance technique.

Il ressort du 70^e rapport annuel de l'Union des associations d'employés de l'industrie métallurgique et d'électricité, ainsi que d'industries apparentées, que des délégués suisses participent aux travaux du Comité de l'équipement, du Comité de la sidérurgie, de celui des métaux non ferreux et du *Comité de la productivité et de la recherche appliquée* (Comité PRA). Ce dernier a une certaine importance du point de vue des ingénieurs et architectes car il comprend des commissions techniques qui étudient les problèmes de la productivité dans la construction, en particulier dans la construction de logements. En outre, une *agence de productivité*, créée sur l'initiative du Comité PRA et annexée au secrétariat général de l'OECE, fait preuve d'une intense activité et s'occupe en particulier de l'organisation de missions d'études aux Etats-Unis et dans des pays européens. La S.I.A. est constamment tenue au courant des travaux de cette agence ; elle a chargé M. J. P. Vouga, arch. à Lausanne, de fonctionner comme observateur dans cette organisation.

b) *UEP (anglais EPU) : Union européenne de paiements*

Cette organisation, destinée à faciliter les paiements entre les pays d'Europe, a été créée en septembre 1950 sur l'initiative de l'OECE. L'UEP est à la fois un organisme de crédit et un organisme de compensation multilatérale qui tend à la libération des paiements. Elle a déjà permis de passer du régime du bilatéralisme à un système de paiements multilatéraux, encore limité à quelques pays. Son importance est d'autant plus grande que non seulement la Grande-Bretagne, mais aussi la zone sterling tout entière, y participent.

Le Conseil de l'OECE statue en dernier ressort sur les propositions faites et les mesures envisagées par l'UEP. Il s'occupe en particulier des questions relatives à la libération des échanges commerciaux par la suppression du système des contingentements. Il doit veiller aussi à ce que la libération des paiements ne s'obtienne pas au détriment de la liberté du commerce extérieur, qui devrait au contraire s'étendre, qu'elle n'entrave pas le développement de la production et de la coopération économique et qu'elle tienne compte des intérêts respectifs des Etats membres.

c) *CES (anglais ECOSOC) : Conseil économique et social des Nations Unies*

Le Conseil économique et social occupe une position de premier plan dans l'organisation des Nations Unies. Il tient ses assises à Genève. En juillet 1954, il s'est occupé principalement de la situation économique mondiale et de la révision de sa propre organisation. Le secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, prit part à ces délibérations à titre consultatif ; il s'est en effet proposé, lors de son entrée en fonction en avril 1953, de réviser toute l'organisation des Nations Unies. Il conseilla au CES de concentrer son activité sur *l'aide aux pays sous-développés*. Il est en effet souhaitable que le dit Conseil oriente ses travaux dans une direction déterminée, afin de ne pas se laisser submerger par les innombrables problèmes qui se posent et par la volumineuse documentation qui s'y rapporte. L'appui accordé sur le plan technique aux pays sous-développés prend, à côté de l'aide économique et sociale, une grande importance et ne laisse pas d'intéresser aussi les ingénieurs et architectes suisses.

d) *CEE (anglais ECE) : Commission économique pour l'Europe*

Cette commission s'occupe également de problèmes relatifs à la coopération économique en Europe. Elle ne doit toutefois pas être confondue avec les commissions de l'OECE. La CEE dépend du Conseil économique et social ; elle est donc une institution des Nations Unies. Elle a tenu à Genève différentes séances, dont la 9^e, en avril 1954, a été, dit-on, la plus importante conférence économique qui ait eu lieu depuis la guerre entre l'Europe occidentale, l'Union soviétique et les démocraties populaires européennes.

Il ressort d'un article détaillé consacré par la « Neue Zürcher Zeitung » N° 965 (1954) à cette 9^e session que la Commission économique pour l'Europe compte une remarquable section de recherches et un secrétariat très actif, entourés de délégations permanentes. Au cours des délibérations de cette 9^e séance s'est manifestée pour la première fois la volonté des pays de l'est de collaborer à la recherche de solutions pratiques aux problèmes relatifs au

commerce entre l'est et l'ouest. Les comités techniques de la CEE seront à l'avenir des organisations de travail dans lesquelles les spécialistes les plus qualifiés de l'est et de l'ouest s'efforceront de résoudre en commun les problèmes économiques sur le plan européen, dont les plus importants sont les problèmes agricoles et les questions relatives à l'échange des marchandises. Citons parmi les différents comités techniques le Comité de l'énergie électrique qui comprend des délégués de 21 pays.

La Suisse n'est pas représentée officiellement à l'ONU et au CES ; par contre, elle est membre de la Commission économique pour l'Europe.

e) *CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier*

Cette organisation, appelée aussi plan Schumann ou « Montanunion », a été instituée par un projet de traité signé le 9 mai 1950 par 6 pays : la France, l'Italie, la République fédérale allemande et le Benelux. Le traité de fondation a été signé le 18 avril 1951 et prévoit la mise en commun de la production de charbon et d'acier des 6 Etats signataires et l'institution d'une organisation internationale chargée d'assurer sur ce marché commun un égal accès aux sources de production et de favoriser la modernisation des moyens de production et l'échange des marchandises. La validité du traité a été fixée provisoirement à 50 ans. Jean Monnet, alors chef de la délégation française, constata que pour la première fois 6 pays s'étaient réunis non pour chercher un compromis provisoire entre leurs intérêts nationaux respectifs mais pour défendre leurs intérêts communs sur la base d'une conception commune.

La *Haute Autorité*, organe suprême de la Communauté du charbon et de l'acier, comprend 9 membres et dispose d'un pouvoir exécutif à caractère supranational. Elle a été instituée le 10 août 1952 à Luxembourg. Le marché européen du charbon et de l'acier s'est ouvert le 1^{er} mai 1953.

L'*Assemblée* représente les pays participant à la Communauté ; elle approuve le budget et peut, à la majorité des deux-tiers des voix, renverser la Haute Autorité.

Le *Conseil des ministres* est chargé d'harmoniser l'action de la Haute Autorité et celle des Gouvernements des Etats membres.

La *Cour de justice* est formée de 7 juges et chargée de trancher les litiges entre les Etats membres et entre les organes de la CECA, pour autant que cela lui soit possible et que la politique pure n'intervienne pas dans ces différends.

Le *Comité consultatif* est composé en nombre égal de producteurs, de consommateurs et de travailleurs. Il est appelé à donner certains avis à la Haute Autorité.

L'activité de cette dernière s'exerce dans divers domaines. Elle s'occupe en particulier de questions relatives à la concurrence, aux transports, aux investissements ; elle contrôle les ententes entre producteurs et les accords entre entreprises (en particulier en France). Elle étudie également les problèmes du travail : degré d'occupation, chômage, salaires, formation des travailleurs, constructions de maisons ouvrières. Signalons en particulier qu'une règle de la CECA institue le libre déplacement des travailleurs qualifiés dans la Communauté. Cette disposition a deux buts : d'une part, empêcher le recours à une politique de bas salaires, et, d'autre part, répartir équitablement les avantages résultant des améliorations techniques et de l'introduction d'équipements nouveaux.

On ne saurait attendre que la Haute Autorité résolve, dès les premières années de son existence, les problèmes nombreux et difficiles qui se posent à elle. Elle s'efforce cependant d'atteindre son but qui est, dans les grandes lignes, de favoriser le développement économique et social par le libre déplacement des individus, des capitaux et des marchandises. Dominant les intérêts nationaux, la Haute Autorité dirige tout un secteur économique extrêmement important et prend des mesures qui peuvent avoir des effets de grande portée. On peut se demander s'il restera à la longue possible que les Etats membres n'abandonnent qu'une partie de leur souveraineté économique à une autorité supranationale, tout en continuant à placer au premier plan leurs intérêts nationaux dans tous les autres secteurs de l'économie.

La Suisse, qui ne fait pas partie de la CECA, devra observer son développement avec beaucoup d'attention. Il peut en effet en résulter pour notre pays de graves problèmes touchant son commerce extérieur et son pouvoir compétitif.

f) *Le Conseil de l'Europe*

Le désir d'unir les Etats européens sous une forme ou sous une autre est déjà ancien. Rappelons en particulier les tentatives audacieuses du comte Coudenhove-Kalergi en vue de la création d'une union paneuropéenne. Néanmoins, il ne suffit pas que quelques idéalistes soumettent leurs plans à l'opinion publique ; encore faut-il que des hommes d'Etats s'y intéressent. En septembre 1946, Churchill, alors chef de l'opposition au Parlement anglais, développa à Zurich son plan relatif aux Etats-Unis d'Europe. Au début de 1947 fut créé à Londres, sous sa présidence, l'*« United Europe Committee »*. A côté de Churchill, le ministre belge P.-H. Spaak fut un grand promoteur de l'idée européenne.

Le Conseil de l'Europe a été fondé le 5 mai 1949 à Londres. Il groupe les mêmes pays que l'OECE, à l'exception du Portugal, de l'Autriche et de la Suisse. Notre pays délègue un observateur au Conseil de l'Europe mais n'en fait pas partie, en vertu de ses principes de neutralité politique.

Les organes du Conseil de l'Europe sont le *Conseil des ministres*, l'*Assemblée consultative*, qui comprend 125 représentants, et le *secrétariat* dont le siège est à Strasbourg. Selon ses statuts, le Conseil de l'Europe a pour but de réaliser une union plus étroite entre ses membres et il s'occupe surtout de problèmes culturels et sociaux.

Le Comité des ministres comprend un représentant de chaque pays membre et ses résolutions doivent être prises à l'unanimité. Il est entièrement libre d'approuver ou de refuser les recommandations de l'Assemblée consultative. S'il les approuve, il les transmet aux Gouvernements qui, de leur côté, ne sont pas tenus d'y donner suite.

Le Conseil de l'Europe concentre ses efforts sur la création d'une autorité politique européenne. Jusqu'ici, il n'a pas encore pu établir un plan ou un projet définitif à ce sujet. Les difficultés rencontrées relèvent principalement des relations entre la Grande-Bretagne et le continent. La Grande-Bretagne, en tant que chef du Commonwealth, c'est-à-dire d'une union d'Etats indépendants, ne saurait guère se soumettre à une autorité politique européenne de conception fédéraliste.

Le Conseil de l'Europe n'est pas seulement une réunion des représentants de quelques Gouvernements cherchant

à concilier leurs intérêts nationaux sur certains points. Il groupe au contraire des hommes politiques appartenant à différentes nations et aux partis les plus divers, qui ont la possibilité, dans ce cadre, d'apprendre à se connaître, de discuter des idées nouvelles et d'apporter une contribution positive à une œuvre commune de compréhension réciproque. Le Conseil de l'Europe étudie également très à fond les problèmes économiques et politiques dont s'occupe l'OECE et la CECA, de même que les questions militaires traitées dans le cadre du Pacte de l'Atlantique et dans celui du traité de défense européenne. Le premier pas en vue d'une union des pays européens, consistant en une information mutuelle sur les obstacles à surmonter et en un contact direct avec l'opinion publique, est donc franchi.

D. *La Suisse face aux réalisations européennes.*

« La grande révolution de notre époque, celle qui vise à substituer sur notre continent, aux rivalités nationales, l'union des peuples dans la liberté et dans la diversité, la révolution qui veut rendre possible un nouvel épanouissement de notre civilisation et lui permettre une nouvelle renaissance, commence dans ces jours où se constituent les premières institutions supranationales de l'Europe. »

Ces paroles par lesquelles le président Monnet saluait la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ne peuvent nous laisser, nous Suisses, indifférents et nous obligent à repenser et à préciser notre attitude nationale :

Devons-nous nous retrancher derrière une conception étroite de notre neutralité et assister du haut de nos montagnes en spectateur sceptique et passif à ces efforts d'organisation de l'Europe ? Devons-nous au contraire nous affranchir résolument de nos traditions, de notre prudence légendaire et renoncer à une partie de notre souveraineté en faveur de ces nouvelles institutions ? Ces questions méritent d'être méditées et M. Hans Bauer nous y invite par sa brochure à laquelle cet exposé emprunte son titre et son inspiration.¹

a) *Les relations entre la Suisse et la Communauté européenne du charbon et de l'acier*

La plus grande partie des importations de la Suisse en charbon et en acier provient des pays membres de la Communauté. Les ordonnances de cette Communauté remplacent les clauses correspondantes des traités que la Suisse a conclus avec chacun des pays ainsi associés. La Suisse a été invitée à renoncer pour les produits touchés par le pool charbon acier à l'application de la clause de la nation la plus favorisée consacrée par les accords bilatéraux qu'elle avait conclus au préalable.

En date du 13 février 1953, la Suisse a donné son accord à une suspension provisoire de cette clause jusqu'à ce que trois questions qui la touchent directement aient pu être réglées, à savoir :

- notre approvisionnement en charbon et en acier en période de pénurie ;
- le problème d'une discrimination des prix au détriment de notre pays ;

¹ « La Suisse face aux réalisations européennes ». H. BAUER, édition de « L'Union Européenne ».

— la garantie de la liberté de transports pour les importations, les exportations et le transit suisses (navigation du Rhin, transit par le Gothard).

Ces trois questions font l'objet de négociations de la part de la délégation suisse accréditée auprès de la Haute Autorité.

Il est juste cependant de souligner que jusqu'à présent la Suisse n'a pas eu lieu de se plaindre de la réalisation du marché commun ; son ravitaillement en charbon et en acier a été assuré souvent à des conditions plus favorables que celles qui existent à l'intérieur de la communauté.

b) *L'organisation politique de l'Europe*

Un des buts principaux du plan Schumann est de susciter progressivement une intégration politique de l'Europe ; il existe une étroite liaison entre le Conseil de l'Europe à Strasbourg et la Haute Autorité et cette dernière a été invitée à rédiger un projet de constitution européenne.

Jusqu'à ce jour, l'organisation de l'Europe avait été prévue sous l'hégémonie d'un Etat particulier. C'est la première fois dans l'histoire qu'est envisagée une organisation sous forme fédérative ; or cette forme, basée sur le principe de l'égalité des Etats, est celle qui assure le maximum de sauvegarde aux petites nations. C'est pourquoi la Suisse a le plus grand intérêt à chercher à influencer l'opinion européenne et à s'assurer un droit de coopération aux décisions à prendre pour que soient trouvées des

solutions vraiment fédéralistes qui réalisent un équilibre semblable à celui que la Suisse a su trouver par l'institution du Conseil National et du Conseil des Etats.

c) *La Suisse et l'Europe*

Par sa situation au cœur de l'Europe, la Suisse, plus que tout autre pays, a intérêt à ce que l'hégémonie d'un pays ou la rivalité entre deux pays ne s'instaurent pas en Europe ; autant, sinon plus que tout autre pays, elle a donc intérêt à une organisation fédérative de l'Europe qui est la meilleure garantie contre ces dangers d'hégémonie ou de rivalité des grandes nations ; cette attitude implique pour elle de ne pas s'intaller dans une position rigide faite d'a priori : neutralité absolue ou adhésion inconditionnelle. Elle doit rester en éveil, suivre attentivement les efforts d'intégration qui sont en cours et qui se manifestent par la création de pools, noirs, jaunes, verts ou blancs, prendre une part active, directe ou indirecte, à leur élaboration, pour mettre en évidence certains principes dont elle a l'expérience et auxquels elle tient en premier lieu, ainsi que la reconnaissance de certaines conditions et droits qui résultent de notre position particulière.

Comme l'a dit M. H. Bauer : « Certaines puissances étrangères ont sur l'avenir de l'Europe des idées très précises que nous repoussons. Mais ceci nous engage à proposer et à défendre notre propre conception d'une union d'Etats qui garantisse, par l'égalité de droit qu'elle accorde aux Etats fédérés, notre propre liberté. »

Dénominations de quelques organisations internationales et leurs abréviations

La liste suivante donne en français, allemand et anglais les noms officiels d'organisations internationales, européennes surtout, et leurs abréviations.

<i>Abrév.</i>	<i>Français</i>	<i>Abrév.</i>	<i>Allemand</i>	<i>Abrév.</i>	<i>Anglais</i>
AITA	Association internationale des Transports aériens	—	Internationaler Luftverkehrsverband	IATA	International Air Transport Association
BIRD	Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement	—	Weltbank	IBRD	International Bank for Reconstruction and Development
BIT	Bureau international du Travail	—	Internationales Arbeitsamt	ILO	International Labour Office
BRI	Banque des Règlements internationaux	BIZ	Bank für Internationalen Zahlungsausgleich	BIS	Bank for International Settlements
BID	Bureau international d'Education	—	Internationale Handelskammer	IBE	International Bureau of Education
CCI	Chambre de Commerce internationale	—	Montanunion, Europäische Kohlen- und Stahlgemeinschaft	ICC	International Chamber of Commerce
CECA	Communauté européenne du Charbon et de l'Acier	—	Europäische Wirtschaftskommission	ECE	Economic Commission for Europe
CEE	Commission économique pour l'Europe	—	Europäisches Atomforschungszentrum	CERN	European Council for Nuclear Research
CERN	Conseil européen pour la Recherche nucléaire	—	Wirtschafts- und Sozialrat	ECOSOC	Economic and Social Council
CIB	Conseil économique et social	—	Internationaler Rat für Bau- und Dokumentation	—	International Council for Building Research Studies and Documentation
CIC	Conseil international du Bâtiment pour la Recherche, l'Etude et la Documentation	IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz	IESF	International Executive Staff Federation
CICR	Confédération internationale des Cadres			ICRC	International Committee of the Red Cross
	Comité international de la Croix-Rouge				

<i>Abrév.</i>	<i>Français</i>	<i>Abrév.</i>	<i>Allemand</i>	<i>Abrév.</i>	<i>Anglais</i>
CIME	Comité intergouvernemental pour les Migrations d'Europe	—	Zwischenstaatliches Komitee für europäische Wanderungsbewegung	ICEM	Intergovernment Committee for European Migrations
CITI	Confédération internationale des Travailleurs intellectuels	—		—	International Confederation of Professional and Intellectual Workers
—	Comité européen du Béton	—	Europäischer Ausschuss für Beton	—	European Committee on Concrete
—	Conseil de l'Europe	—	Europarat	—	Council of Europe
EUSEC	Conférence des Représentants des Sociétés d'Ingénieurs de l'Europe occidentale et des Etats-Unis d'Amérique	—		EUSEC	Europe, United States Engineering Conference
—	Fédération européenne du Génie chimique	—	Europäische Föderation für Chemie-Ingenieur-Wesen	—	European Federation of Chemical Engineering
—	Fédération européenne de la Corrosion	—	Europäische Föderation für Korrosion		
FIANI	Fédération internationale d'Associations nationales d'Ingénieurs	—			
—	Fédération internationale du Bâtiment et des Travaux publics	—	Internationaler Arbeitgeberverband des Baugewerbes		
FID	Fédération internationale de Documentation	—	Internationale Vereinigung für Dokumentation	IFD	International Federation for Documentation
FIET	Fédération internationale des Employés et Techniciens	—		—	International Federation of Commercial, Clerical and Technical Employees
—	Fédération internationale des Ingénieurs-conseils	—	Internationale Vereinigung beratender Ingenieure	—	International Federation of Prestressing
FIP	Fédération internationale de la Précontrainte	—	Internationale Vereinigung für vorgespannten Beton	—	International Federation of Christian Trade Unions of Employees, Professional Workers and Supervisors
—	Fédération internationale des Syndicats chrétiens d'Employés, techniciens et cadres	—			
FISE	Fonds international des Nations Unies pour le Secours à l'Enfance	—	Internationaler Fonds der Vereinigten Nationen für Kinderhilfe	UNICEF	United Nations' International Children's Emergency Fund
FMI	Fonds monétaire international	IWF	Internationaler Währungsfonds	IMF	International Monetary Fund
GATT	Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce	—	Allgemeines Abkommen über Zölle und Außenhandel	—	General Agreement on Tariffs and Trade
IIS	Institut international de la Soudure	—		IIW	International Institute of Welding
IIP	Institut international de la Presse	—	Internationales Presseinstitut	IPI	International Press Institute
OAA	Organisation (des Nations Unies) pour l'Alimentation et l'Agriculture	—	Weltorganisation für Ernährung und Landwirtschaft		
OACI	Organisation de l'Aviation civile internationale	—	Internationale Zivilluftfahrtsorganisation	ICAO	International Civil Aviation Organisation
OECE	Organisation européenne de Coopération économique	—	Organisation für europäische Wirtschaftszusammenarbeit	OEEC	Organization for European Economic Cooperation
OIT	Organisation internationale du Travail	—		ILO	International Labour Organisation
OMS	Organisation mondiale de la Santé	—	Weltgesundheitsvereinigung	WHO	World Health Organization
ONU	Organisation des Nations Unies	—		UNO	United Nations Organisation
OTAN	Organisation du Traité Atlantique-Nord	—	Vereinigte Nationen	NATO	North Atlantic Treaty Organization
—	Organisation internationale de Normalisation	—	Organisation des Nordatlantikpaktates	ISO	International Organization of Standardization
SHAPE	Quartier-Général des Puissances alliées en Europe	—	Internationale Organisation für Normalisation	SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers in Europe
UEO	Union de l'Europe occidentale	NATO	Hauptquartier der Alliierten in Europa	WEU	Western European Union
UEP	Union européenne de Paiements	—	Westeuropäische Union	EPU	European Payments Union
UIA	Union internationale des Architectes	EZU	Europäische Zahlungsunion	IAU	International Architects Union
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	—	Organisation der Vereinigten Nationen für Erziehung Wissenschaft und Kultur	UNESCO	United Nations' Educational Scientific and Cultural Organization
UPU	Union postale universelle	—	Weltpostverein	UPU	Universal Postal Union

Mutations du 23 octobre 1954 au 24 juin 1955

A. Admissions

			Section
Aecherli, W.	ing. civil	Zofingue	Argovie
Löffler, H.	ing. civil	Unterkulm	Argovie
Nyfeler, H.	ing. électr.	Turgi	Argovie
Danz, A. E.	ing. électr.	Baden	Baden
Brändle, H.	ing. électr.	Wettingen	Baden
Goldstein, A.	ing. électr.	Ennetbaden	Baden
Keller, W.	ing. civil	Baden	Baden
Meierhofer, H.	ing. exploit.	Mellingen/AG	Baden
Naville, A.	ing. méc.	Baden	Baden
de Rham, C.	ing. méc.	Ennetbaden	Baden
Ruoss, E.	ing. électr.	Baden	Baden
Schlegel, W.	ing. chim.	Zurzach/AG	Baden
Wideröe, R.	ing. électr.	Ennetbaden	Baden
Zurbuchen, F.	ing. électr.	Zurich	Baden
Guye, P.	ing. méc.	Neuallschwil	Bâle
Gygax, S.	ing. civil	Bâle	Bâle
Hausmann, H.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Hegnauer, M. R.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Jeppesen, K.	architecte	Reinach/BL	Bâle
Kočvin, M. J.	ing. méc.	Binningen/BL	Bâle
Kunz, N.	architecte	Reinach/BL	Bâle
Ochsner-Tobler, J.	ing. civil	Bâle	Bâle
Schardt, W.	architecte	Bâle	Bâle
Spinnler, K.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Thalmann, V.	ing. électr.	Bâle	Bâle
Wirz, H.	architecte	Bâle	Bâle
Baggenstos, G.	ing. électr.	Berne	Berne
Balmer, E.	ing. méc.	Langenthal	Berne
Bosshart, H.	ing. civil	Köniz	Berne
Clénin, A.	architecte	Berne	Berne
Flückiger, R.	ing. civil	Bienne	Berne
Friedrich, W. H.	ing. civil	Liebefeld/BE	Berne
Gugger, H.	ing. rural	Wabern	Berne
Heinzelmann, H.	ing. civil	Berne	Berne
Hintermann, K.	ing. méc.	Berne	Berne
Kubat, G.	ing. rural	Berne-Spiegel	Berne
Kuster, R.	architecte	Bienne	Berne
Marti, H.	ing. civil	Bienne	Berne
Paeli, H. E.	ing. méc.	Bienne	Berne
Siegenthaler, R.	ing. civil	Muri/BE	Berne
Suri, O.	architecte	Nidau	Berne
Thomann, R.	ing. civil	Muri/BE	Berne
Vicini, P.	architecte	Berne	Berne
Zuckermann, B.	ing. méc.	La Ch.-de-Fds	Ch.-de-Fonds
Mooser, C.	ing. méc.	Fribourg	Fribourg
Barbier, M.	ing. électr.	Genève	Genève
Bobillier, P. A.	ing. méc.	Genève	Genève
Cuénod, G.	architecte	Nyon	Genève
Maurice, F.	architecte	Genève	Genève
Mohr, R.	ing. méc.	Genève	Genève
Müller, A.	ing. civil	Genève	Genève
Reverdin, D.	architecte	Genève	Genève
Rigot, H.	ing. méc.	Genève	Genève
Rodé, C.	physicien	Genève	Genève
von Schulthess, E.	ing. méc.	Genève	Genève
Tissot, A.	ing. civil	Carouge	Genève
Hofacher, H. U.	ing. civil	Rothenbrunnen	Grisons
Matthias, H. J.	ing. géom.	Celerina	Grisons
Zuber, K.	ing. civil	Hergiswil/NW	Grisons
Dobrzelewski, J.	ing. topogr.	Neuchâtel	Neuchâtel
Dreyer, J.-L.	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
Quellet, G.	ing. électr.	Neuchâtel	Neuchâtel
Biegger, P.	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
Büchler, E.	ing. civil	Herisau	Saint-Gall
Morscher, A.	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
Spahn, G.	ing. civil	Schaffhouse	Schaffhouse
Spoerry, H. H.	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
Gerber, E.	ing. méc.	Soleure	Soleure
Naef, F.	architecte	Gerlafingen	Soleure
Stüdeli, H.	ing. civil	Soleure	Soleure
Turtschi, W.	architecte	Soleure	Soleure
Brazzola, G.	architecte	Paradiso	Tessin
Manfrini, E.	ing. électr.	Locarno	Tessin
Moccetti, R.	ing. civil	Locarno	Tessin
Stäheli, C. F.	architecte	Minusio	Tessin
Gremli, G.	architecte	Kreuzlingen	Thurgovie

de Chambrier, R.	ing. civil	Sion	Valais
Ebener, A.	ing. électr.	Sion	Valais
Fonjallaz, C.	ing. civil	Arolla/VS	Valais
Roulet, P.	ing. civil	Sion	Valais
Alberti, J.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Antonetti, J.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Blondel, P.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Chappuis, R.	ing. civil	Le Brassus	Vaudoise
Décoppet, A.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Démétriades, S.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Hirbec, M.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Homberger, E.	ing. méc.	La Tour-de-Peilz	Vaudoise
Janin, B.	ing. civil	Prilly	Vaudoise
Kummer, F.	ing. méc.	Lausanne	Vaudoise
Ledermann, C. A.	ing. civil	Corseaux/Vevey	Vaudoise
Lonchamp, J.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Mange, R.	ing. civil	Lausanne	Vaudoise
Moreillon, B.	ing. forest.	Bussigny/Morges	Vaudoise
Müller, E.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Nicole, A.	ing. électr.	Sainte-Croix	Vaudoise
d'Okoloski, L.	architecte	Lausanne	Vaudoise
Raccourcier, C.	architecte	Châtel de Bettens	Vaudoise
Schneebberger, R.	ing. électr.	Oberwil/Zoug	Vaudoise
Willomet, R.	architecte	Morges	Vaudoise
Yokoyama, M.	ing. civil	La Tour-de-Peilz	Vaudoise
Ammann, A.	architecte	Lucerne	Waldstätte
Bertschmann, S.	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Holz, U. M.	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Wolff, A.	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
Zufferey, J.	architecte	Lucerne	Waldstätte
Annen, M.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Buzdygan, J. W.	architecte	Winterthour	Winterthour
Engel, H.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Gerber, H. R.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Gubler, H.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
v. Leszel, J.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Mende, H.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Sulzer, P.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Steiner, H. U.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Stettler, M.	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Aschvanden, A.	ing. civil	Zurich	Zurich
Basler, K.	ing. civil	Windisch	Zurich
Bitterli, E.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Bolay, E.	ing. civil	Waldegg/Uitikon	Zurich
Bosshard, E.	ing. civil	Dübendorf	Zurich
Bösch, K.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Braendle, A.	architecte	Zurich	Zurich
Bucher, H.	ing. civil	Zurich	Zurich
Chervet, P.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Crespo, G.	architecte	Zurich	Zurich
Christoffel, K.	architecte	Zurich	Zurich
Dorer, P.	architecte	Zurich	Zurich
Egli, H.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Emch, H.	ing. civil	Dübendorf	Zurich
Fässler, E.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Fetzer, A.	architecte	Bassersdorf	Zurich
Fischer, A. J.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Frey, P.	ing. civil	Zurich	Zurich
Fuhrimann, H. U.	architecte	Küschnacht	Zurich
Gerosa, B.	architecte	Zurich	Zurich
Götz, S.	architecte	Zurich	Zurich
Groeneveld, J. W.	architecte	Zurich	Zurich
Haus, R.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Häusler, W.	ing. méc.	Küschnacht	Zurich
Hermann, F.	architecte	Zurich	Zurich
Hirzel, E.	ing. méc.	Zurich	Zurich
Hofmann, E.	ing. civil	Zurich	Zurich
Hünerwadel, M.	ing. civil	Zurich	Zurich
Kast, H.	architecte	Zurich	Zurich
Kasser, P.	ing. civil	Herrliberg	Zurich
Kronauer, E.	ing. électr.	Zurich	Zurich
Küenzi, R.	architecte	Zurich	Zurich
Lanners, Ruth	architecte	Zurich	Zurich
Lanners, Ed.	architecte	Zurich	Zurich
Lanter, E.	architecte	Zurich	Zurich
Leuthold, H. R.	architecte	Zurich	Zurich
Mohler, H., Prof.	ing. chim.	Zurich	Zurich
Mugglin, G.	ing. civil	Zurich	Zurich

<i>Naef, G. A.</i>	ing. électr.	Zurich	Zurich	<i>Kuhn, W.</i>	ing. civil	Ostermundigen	Berne
<i>Nolfi, E.</i>	ing. civil	Adliswil	Zurich	<i>Linder, E.</i>	ing. civil	Wabern	Berne
<i>Pellaton, F.</i>	ing. civil	Schlieren	Zurich	<i>Nager, Th.</i>	architecte	Berne	Berne et Waldstätte
<i>Rottmann, R.</i>	ing. méc.	Rüschlikon/ZH	Zurich	<i>Santschi, T. E.</i>	ing. d'exploit.	Thoune	Berne
<i>Rüegsegger, F.</i>	architecte	Zurich	Zurich	<i>Thormann, L.</i>	ing. méc.	Berne	Berne
<i>Schmid, R.</i>	architecte	Zurich	Zurich	<i>Des Gouttes, A.</i>	ing. méc.	Cologny	Genève
<i>Schmid, P.</i>	architecte	Zurich	Zurich	<i>Mozer, R.</i>	ing. méc.	Thônex	Genève
<i>Schnitter, Beate</i>	architecte	Itschnach-Küsnaht	Zurich	<i>Pasdermadjian, H.</i>	ing. civil	Genève	Genève
<i>Stalder, Yvonne</i>	architecte	Zollikon/ZH	Zurich	<i>Willi, E.</i>	ing. méc.	Coire	Grisons
<i>Stüssi, H.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich	<i>Blattner, M. E.</i>	ing. méc.	Peseux	Neuchâtel
<i>Verrey, A.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich	<i>Balmer, H.</i>	architecte	Herisau	Saint-Gall
<i>Wächli, R.</i>	ing. électr.	Zurich	Zurich	<i>Emden, P.</i>	ing. méc.	Saint-Gall	Saint-Gall
<i>Wahlen, A.</i>	architecte	Zurich	Zurich	<i>Schmidheiny, J.</i>	ing. civil	Heerbrugg	Saint-Gall
<i>Weber, V.</i>	architecte	Zurich	Zurich	<i>Fein, N.</i>	architecte	Soleure	Soleure
<i>Ziegler, U.</i>	ing. méc.	Stäfa	Zurich	<i>Widmer, F.</i>	ing. méc.	Derendingen	Soleure
<i>Auf der Maur, E.</i>	E. architecte	Rapperswil	Membre isolé	<i>Stutz, W.</i>	architecte	Frauenfeld	Thurgovie
<i>Baumann, H.</i>	ing. méc.	Saint-Gall	Membre isolé	<i>Businger, O.</i>	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
<i>Blaser, H.</i>	architecte	Caracas	Membre isolé	<i>Wolff, A.</i>	ing. méc.	Lucerne	Waldstätte
<i>Freléchoz, P. A.</i>	ing. civil	Delémont	Membre isolé	<i>Geilinger, Ed.</i>	ing. civil	Winterthour	Winterthour
<i>Lavenex, M.</i>	ing. civil	Bruxelles	Membre isolé	<i>Frank, Th.</i>	ing. civil	Winterthour	Winterthour
<i>Schnebli, D.</i>	architecte	Cambridge/USA	Membre isolé	<i>Chopard, C.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
<i>Ulrich, E.</i>	architecte	Zollikon	Membre isolé	<i>Erb-Egg, G.</i>	ing. rural	Lausanne	Zurich
<i>Zwicker, Beda</i>	architecte	Los Angeles	Membre isolé	<i>Gutzwiller, A.</i>	ing. méc.	Wallisellen	Zurich
				<i>Knell, K.</i>	architecte	Zurich	Zurich
				<i>Scheifele, E.</i>	ing. civil	Kilchberg	Zurich
				<i>Villiger, H.</i>	architecte	Zurich	Zurich
				<i>Wirz, A.</i>	ing. civil	Zurich	Zurich
				<i>Hausammann, J.</i>	ing. civil	Männedorf	Membre isolé
				<i>Helbling, R.</i>	ing. topogr.	Flums	Membre isolé
				<i>Rietmann, A.</i>	architecte	Uster	Membre isolé
				<i>Rickli, H.</i>	ing. cons.	Saint-Légier	Membre isolé
				<i>Thomann, E.</i>	ing. méc.	Baden	Membre isolé

B. Décès

<i>Albrecht, A.</i>	ing. civil	Bâle	Bâle	<i>Hausammann, J.</i>	ing. civil	Männedorf	Membre isolé
<i>Brütsch, F.</i>	architecte	Bâle	Bâle	<i>Helbling, R.</i>	ing. topogr.	Flums	Membre isolé
<i>Gutzwiller, E.</i>	ing. civil	Bâle	Bâle	<i>Rietmann, A.</i>	architecte	Uster	Membre isolé
<i>Besso, M. A.</i>	ing. méc.	Saconnex/GE	Berne	<i>Rickli, H.</i>	ing. cons.	Saint-Légier	Membre isolé
<i>Cosandier, P.</i>	ing. méc.	Berne	Berne	<i>Thomann, E.</i>	ing. méc.	Baden	Membre isolé
<i>Jungo, L.</i>	architecte	Fribourg	Berne				